

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

PROPOSITION DE PROJET

TITRE	RESTAURATION ET GESTION DURABLE DES FORÊTS SACRÉES DES SITES RAMSAR 1017 ET 1018 DU BÉNIN
NUMERO DE SERIE	PD 754/14 Rev.3 (F)
COMITE	REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE
SOU MIS PAR	GOUVERNEMENT DU BENIN
LANGUE D'ORIGINE	FRANÇAIS

RESUME

Les sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin sont pourvus des ilots de forêts sacrées (FS) riches en biodiversité et représentant un patrimoine naturel de grande valeur de part leurs multiples fonctions biologiques, écologiques et socio-économiques. Actuellement ces forêts sont soumises à une forte dégradation et déforestation qui menace tout l'écosystème des sites et par conséquent, les moyens de subsistance des populations locales. Le projet de restauration et de gestion durable des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin vise à assurer la gestion durable de 40 forêts sacrées desdits sites par le renforcement des capacités des acteurs pour améliorer les conditions de vie des populations locales. C'est un projet qui découle de l'exécution de l'avant-projet PPD 165/12 Rev.1 (F) intitulé : Etude pour la restauration et la gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin. Les résultats attendus du projet sont : (i) les ressources des 40 forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 sont mieux exploitées, (ii) les revenus tirés des forêts sacrées sont améliorés de 25% par le développement des activités génératrices de revenu et (iii) 40 FS sont intégrées dans le système des aires protégées des communes.

AGENCE D'EXECUTION ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE « CERCLE POUR LA SAUVEGARDE DES RESSOURCES NATURELLES »
(Ce.Sa.Re.N – ONG)

AGENCE COLLABORATRICE: DIRECTION GENERALE DES FORETS ET DES RESSOURCES NATURELLES (DGFRN)

DUREE 36 MOIS

DATE APPROXIMATIVE DE DEBUT A DETERMINER

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT PROPOSEES	Source	Contribution en \$E.U.	Equivalent en Monnaies Locales
	OIBT	541 218	
	Ce.Sa.Re.N – ONG	118 100	
	TOTAL	659 318	

Table des Matières

FICHE DE PROJET	1
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
1. PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DU PROJET	5
1.1. Origine	5
1.2. Pertinence du Projet	6
1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT.	6
1.2.2. Pertinence aux politiques publiques du Bénin	7
1.3. Zone visée	9
1.3.1. Emplacement géographique	9
1.3.2. Aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux.....	9
1.4 Acquis escomptés à l'issue du projet	11
2. DEUXIEME PARTIE : ARGUMENTAIRE ET OBJECTIFS DU PROJET	12
2.1. Argumentaire.....	12
2.1.1. Montage institutionnel et questions organiques	12
2.1.2. Analyse des acteurs.....	13
2.1.3. Analyse du problème	16
2.1.4. Grille du cadre logique	19
2.2. Objectifs.....	20
2.2.1. Objectif de développement et indicateurs d'impacts.....	20
2.2.2. Objectif spécifique et indicateurs d'acquis.....	20
3. TROISIEME PARTIE: DESCRIPTION DES INTERVENTIONS.....	21
3.1 Produits et activités	21
3.1.1. Produits	21
3.1.2. Activités	21
3.2 Démarches et méthodes de mise en œuvre.....	21
3.2.1. Exploitation durable des ressources des FS	22
3.2.2. L'amélioration des revenus issus des FS	22
3.2.3. Stratégies d'intégration des FS dans le système des aires protégées Communales.....	22
3.3 Plan des travaux.....	23
3.4 Budget.....	24
3.4.1. Grille budgétaire principale.....	24
3.4.2. Budget consolidé par rubrique	30
3.4.3. Budget annualisé de la contribution de l'OIBT.....	33
3.4.4. Budget annualisé de la contribution de l'Agence d'Exécution	36
3.5. Hypothèses, risques, durabilité	37
3.5.1. Hypothèses et Risques:	37
3.5.2. Durabilité	37
4. QUATRIEME PARTIE: DESCRIPTION DES INTERVENTIONS.....	39
4.1. Structure organique et mécanisme de participation des acteurs	39
4.1.1. Agence d'exécution et partenaires	39
4.1.2. Equipe de gestion du projet	39
4.1.3. Comité directeur du projet.....	39
4.1.4. Mécanismes de participation des acteurs.....	39
4.2. Rapports, examen et suivi évaluation	40
4.2.1 Rapports d'avancement du projet	40
4.2.2 Rapport d'achèvement du projet	40
4.2.3 Rapports techniques du projet	40
4.3. Diffusion et intégration des enseignements du projet	40
4.3.1. Diffusion des résultats du projet	40
4.3.2. Intégration des enseignements du projet	41
ANNEXES.....	42
Annexe 1 : Profil de l'Agence d'Exécution (Ce.Sa.Re.N ONG)	42

Annexe 2. Taches et responsabilités des principaux experts mobilisés par l'Agence d'Exécution	45
Annexe 3. Cahier des charges du personnel et consultants rémunérés par l'OIBT.....	46
Annexe 4. Lettre d'endossement et accords de cofinancement du projet de quelques Autorités Communales concernées.	48
ANNEXE 5. : RECOMMANDATIONS DU PANEL D'EXPERTS DE LA 48^{EME} SESSION.....	54
ANNEXE 6. : PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PANEL D'EXPERTS DE LA 48^{EME} SESSION.....	55
ANNEXE 7. : RECOMMANDATIONS DU PANEL D'EXPERTS DE LA 49^{EME} SESSION.....	56
ANNEXE 8. : PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PANEL D'EXPERTS DE LA 49^{EME} SESSION.....	57

FICHE DE PROJET

1. Contexte et problèmes à résoudre

Les Sites RAMSAR 1017 et 1018 contiennent plus de 500 FS de petites tailles mais riches en biodiversité. Ces forêts jouent un rôle capital dans la vie des populations et dans la conservation des ressources naturelles du terroir. Actuellement, avec l'émergence de nouvelles religions, la forte croissance démographique, la faiblesse du pouvoir traditionnel et des croyances et la paupérisation croissante des populations rurales, les interdits ne sont plus respectés. La plupart des forêts sacrées font l'objet d'une exploitation abusive et incontrôlée conduisant à une dégradation voire une destruction totale. Les études récemment réalisées sur les FS au Sud du Bénin ont révélé que 60% des FS sont dans un état dégradé. Entre 1998 et 2013, 34% des FS ont connu une réduction significative en superficie et 14% ont disparu. La dégradation de ces écosystèmes constitue une menace sérieuse à la diversité biologique et à la vie des communautés riveraines qui en dépendent fortement.

L'ONG Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles (Ce.Sa.Re.N) consciente et soucieuse de la situation a pris l'initiative en collaboration avec l'Administration forestière, les Autorités Communales et les populations locales de développer le Projet de Restauration et de Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin. Ce projet découle de la mise en œuvre de l'avant projet PPD 165/12 Rev.1 (F) qui a permis de collecter des informations de base en vue d'élaborer le présent projet.

2. Objectifs et indicateurs de réalisation

Le projet a pour objectif de développement du projet est de contribuer à la gestion durable des ressources forestières des zones humides au Sud Bénin. Cet objectif a pour indicateurs (i) D'ici à 2020 le processus de dégradation des écosystèmes des zones humides d'importance globale au sud du Bénin est réduit d'au moins 30%, (ii) A la fin du projet le niveau de vie des populations dépendant étroitement des ressources forestières sont améliorées d'au moins 20%, (iii), les volumes de bois produit ont augmenté de 15% à l'horizon 2038.

L'objectif spécifique de ce projet est d'assurer la gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin par le renforcement des capacités des acteurs pour améliorer les conditions de vie des populations locales. Les indicateurs sont : (i) A la fin du projet, 40 FS sont dotées d'outils de gestion opérationnels, (ii) A la fin du projet, les revenus tirés des FS sont accrus de 25%, (iii) 40 FS restaurées sont intégrées dans le Système des Aires Protégées des Communes

Les principaux résultats suivants sont attendus à la fin du projet :

1. Les ressources des FS sont mieux exploitées ;
2. Les revenus tirés des FS par les populations locales sont améliorés ;
3. Les FS sont intégrées dans le Système des Aires Protégées des communes ;

3. Bénéficiaires, résultats, acquis et produits résultats attendus :

Les principaux bénéficiaires de ce projet sont : les dignitaires, les Chefs traditionnels, les chefs de villages, les Rois, les Chefs de terre, les Chefs de collectivités, les Prêtres du vaudou, les communautés ou populations locales composées d'hommes, de femmes et des enfants du village qui vivent aux dépens des ressources des FS, les agriculteurs riverains des FS.

Les principaux acquis et produits résultats attendus à l'issue de ce projet sont :

- La dotation de 40 forêts sacrées de plan simple de gestion. Ceci permettra aux dignitaires et aux propriétaires de définir les modalités de gestion de leurs forêts et de mieux maîtriser et suivre leur gestion ;
- La dotation de ces 40 FS de titre de reconnaissance légale pour éviter tout grignotement ou vente de portions,
- Les techniques culturelles sont améliorées dans les voisinages immédiats des FS retenues sur une superficie totale de 80 ha en vue d'augmenter la production sans empiéter sur les domaines fonciers des FS ;

- La délimitation et la matérialisation des limites de 40 FS, pour éviter tout empiètement et réduire la pression foncière ;
- La réalisation de **60** ha de plantations à but multiple pour contribuer à la satisfaction des besoins en produits forestiers des populations locales ;
- La diversification des sources de revenus des populations locales par le développement des activités alternatives génératrices de revenus, et le développement des infrastructures socio communautaires pour améliorer le revenu des populations locales d'au moins 20 % ;
- Le renforcement des capacités d'au moins 200 bénéficiaires au sein des populations riveraines en techniques d'aménagement et de gestion des forêts, et des plantations privées;
- La forte implication des Autorités Communales à travers la mise en place et le fonctionnement des comités communaux de coordination et de suivi de l'intégration des FS dans le système des Aires Protégées des communes ;
- L'amélioration de la biodiversité des 40 forêts sacrées par la plantation des espèces végétales de valeur et la réalisation des lâchers des spécimens de faune CITES appropriés ;

Le développement des activités liées au reboisement telles que la collecte de semences, la production de plants de qualité, la promotion des plantations de bois de feu afin de répondre aux besoins en bois énergie qui est la principale source d'énergie domestique en milieu rural. Ceci pourra aussi contribuer à améliorer le revenu aussi des populations à la base

4. Stratégie de mise en œuvre

Ce projet va se dérouler en trois phases :

- Premièrement, il s'agira **de** mettre en place les comités locaux de gestion aussi bien **au** niveau des FS qu'au niveau des communes. Ces comités faciliteront l'élaboration, la validation et la mise en œuvre des outils de gestion. **Ils aideront également à identifier les bénéficiaires des SAP.**
- La deuxième phase consistera à organiser les populations à la base pour mettre en œuvre les actions d'enrichissement et de restauration des FS ; et **de** développement des activités alternatives génératrices de revenus et respectueuses de l'environnement en vue de réduire le niveau de pauvreté et améliorer les moyens d'existence des populations à la base.
- Troisièmement, il s'agira d'intégrer les FS dans le système des aires protégées communales en vue d'assurer leur pérennisation.

5. Pérennisation des acquis du projet

La durabilité institutionnelle et politique de ce projet réside dans la participation de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles et des Communes à toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre. Par ailleurs les divers engagements pris par les Communes à travers les lettres d'endossement ci-jointes en Annexe témoignent d'une appropriation du projet par les Autorités Communales et constituent des signes évidents précurseurs de la durabilité Institutionnelle du projet.

La durabilité financière des acquis au-delà de la durée du projet est assurée par l'engagement des Communes à financer le projet.

Sur le plan technique, la durabilité des acquis est assurée par la prise en compte des méthodes traditionnelles et modernes de gestion des forêts **ainsi que le suivi technique à apporter par le service forestier national qui est représenté au niveau de toutes les communes du Bénin**

6. Hypothèse et risques

Les principales hypothèses de réussite de ce projet sont les suivantes :

Les différents acteurs adhèrent et participent au projet : L'une des difficultés dans la mise en œuvre des projets de développement forestiers est le manque de communication entre les parties prenantes. Ce projet y veillera particulièrement en associant tous les acteurs dans sa mise œuvre

La gestion durable des écosystèmes des zones humides demeure une priorité nationale. Les orientations politiques peuvent changer et le soutien des décideurs pour la conservation des forêts sacrées diminuer. Dans le contexte international où les problèmes liés aux changements climatiques sont pris au sérieux par la communauté internationale, ce risque est presque nul.

Risques

Les risques probables identifiés pour ce projet sont :

La réticence des dignitaires et gestionnaires des forêts sacrées au regard des interventions des acteurs non initiés dans les forêts. Ce risque sera réduit par les séances de sensibilisation et de communication.

Les aléas climatiques observés ces derniers temps et les changements climatiques peuvent affecter les écosystèmes, le régime hydrographique et la santé des forêts dans la zone d'intervention. Ce qui pourra impacter négativement les actions d'aménagement initiées. Ce risque peut être réduit par l'utilisation des mesures d'adaptation appropriées aux effets néfastes des changements climatiques les plus immédiats, et l'utilisation des espèces résistantes et résilientes

7. Les apports budgétaires

SOURCES	CONTRIBUTION EN \$ E.U.
OIBT	<u>541 218</u>
Bénin (Ce.Sa.Re.N ONG)	<u>118 100</u>
TOTAL	<u>659 318</u>

SIGLES ET ABREVIATIONS

AE	:	Agence d'Exécution
AGR	:	Activité Génératrice de Revenus
AIBT	:	Accord International des Bois Tropicaux
CARDER	:	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CCSI	:	Comités Communaux de Coordination et de Suivi de l'Intégration des FS
CBD	:	Convention sur la Biodiversité
CDP	:	Comité Directeur du Projet
Ce.Sa.Re.N	:	Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles
CHM	:	Centre d'Echanges d'Informations sur la Diversité Biologique
CIBT	:	Conseil Internationale des Bois Tropicaux
CITES	:	Convention sur le Commerce International des Espèces de Flore et de Faune Sauvages Menacées d'Extinction
CLGFS	:	Comité Local de Gestion des Forêts Sacrées
DC	:	Directeur de Cabinet
DGFRN	:	Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
FS	:	Forêts Sacrées
GBIF	:	Global Biodiversity Information Facility
ha	:	Hectare
IPSI	:	International Partnership for the Satoyama Initiative,
MDGLAAT	:	Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
MECGCCRPRNF	:	Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières (Ex MEHU)
OIBT	:	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PAE:	:	Plan d'Action Environnemental
PDC	:	Plans de Développement Communal
PNGDRN	:	Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PP	:	Parties Prenantes
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH4	:	Recensement Générale de la Population 4 ^{ème} édition
SA	:	Secrétariat Administratif
SAP	:	Systèmes Améliorés de Production
SCRP	:	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SGM	:	Secrétaire Général du Ministère
SIG	:	Système d'Information Géographique
SPANB	:	Stratégies et Plan d'Action National pour la Conservation de la Biodiversité
TDR	:	Termes de Référence
UICN	:	Union Internationale pour la de Conservation de la Nature
UNESCO	:	United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization ou Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Education et la Culture
UNFCCC	:	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique

1. PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DU PROJET

1.1. Origine

Depuis la table ronde sur le « Sacré et l'Environnement » organisée par la Division des Sciences Sociales de l'UNESCO à Paris lors du Xème Congrès Forestier Mondial en 1991 (UNESCO 2003), une plus grande attention est accordée à l'étude des FS dans le monde entier. Les forêts sacrées (FS) constituent une forme endogène de conservation des ressources forestières et de la diversité biologique en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Le Bénin dispose de plus de 2 940 FS qui couvrent une superficie totale de plus de 18 360 hectares. Ces FS jouent, de part leurs fonctions écologique, religieuse, socio-économique et culturelle, un rôle capital dans la vie des populations et la conservation des ressources naturelles du terroir. Elles représentent de véritables laboratoires traditionnels et les dignitaires sont des bibliothèques vivantes qui détiennent les savoirs endogènes liés à ces FS. En outre, les forêts sacrées constituent le refuge et le sanctuaire de la diversité biologique originelle des écosystèmes. Quoique ces forêts n'aient pas bénéficié d'un statut de protection légale ou officielle de la part de l'Etat à l'instar des forêts classées, elles ont pu cependant conserver l'intégrité de leurs ressources jusque dans un passé récent. Elles représentent un modèle réussi de gestion traditionnelle et de conservation de la biodiversité. Le principe de ce mode de conservation est basé sur la crainte et le respect des croyances locales traditionnelles, sur la force de l'autorité traditionnelle, le pouvoir des dignitaires et des chefs religieux.

Actuellement avec l'effet conjugué de certains phénomènes tels que : l'émergence de nouvelles religions, la forte croissance démographique, la faiblesse du pouvoir traditionnel et des croyances associées, la paupérisation croissante au niveau des populations rurales, les interdits ne sont plus respectés. C'est ainsi que la plupart des forêts sacrées font l'objet d'une exploitation abusive et incontrôlée conduisant à leur dégradation voire leur destruction totale. Les études récemment réalisées sur les FS au Sud du Bénin ont révélé que 60% de ces FS sont dans un état de dégradation avancée. Entre 1998 et 2013, 34% des FS ont connu une réduction de leur superficie et 14% ont disparu. L'évolution régressive de ces écosystèmes constitue une importante menace à la diversité biologique et à la vie des communautés riveraines qui en dépendent fortement.

Malgré leur importance socioéconomique et écologique, ces écosystèmes particuliers ont été pendant longtemps négligés par le monde scientifique et l'administration forestière. En effet, elles avaient été considérées comme des éléments marginaux de la végétation et peu étudiées. Au Bénin, les informations de base pour élaborer un programme de gestion durable sur les FS des sites RAMSAR 1017 et 1018 sont inexistantes ou limitées. Cette situation a conduit d'abord à la proposition d'un avant-projet pour réaliser les études de base afin d'élaborer un document de projet approprié.

Le présent projet fait suite à l'avant projet PPD 165/12 Rev.1 (F), mis en œuvre de mai 2012 à décembre 2013. Cet avant-projet a permis l'élaboration de quatre rapports d'étude que sont (i) l'inventaire de la biodiversité des forêts sacrées (FS) des sites Ramsar 1017 et 1018, (ii) Une étude cartographique des FS des sites, (iii) l'étude d'impact environnemental et social du projet, (iv) l'étude socioéconomique sur les FS des sites. Ces différentes études ont permis de faire l'état des lieux sur les FS de la zone et de disposer des données de base en vue d'élaborer un programme de gestion durable adapté. Cet avant projet a également permis d'échanger avec toutes les parties prenantes, de dégager une vision commune et de concevoir un projet de façon participative. Au cours des échanges, les autorités communales, les dignitaires et les populations locales ont manifesté leur volonté de participer efficacement à la mise en œuvre d'un projet de gestion durable pour restaurer ces forêts.

L'ONG Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles (Ce.Sa.Re.N) appuie cette forme de cogestion qui intègre les pratiques et connaissances du système traditionnel et des sciences modernes. L'ONG Ce.Sa.Re.N travaillera à cet effet en collaboration avec l'administration publique, les autorités communales, les dignitaires, les chefs religieux et les populations locales pour la conservation et la gestion des forêts sacrées des zones humides au sud du Bénin.

1.2. Pertinence du Projet

1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT.

L'OIBT est l'une des principales Organisations internationales s'intéressant à la gestion durable des forêts et à leur conservation. Le présent projet est conforme aux objectifs de l'OIBT énoncés dans l'article 1 de l'AIBT de 2006. Ces objectifs sont énumérés dans les alinéas c, j et r.

c. Contribuer à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté : Le présent projet vise à contribuer à la gestion durable des écosystèmes des sites RAMSAR 1017 et 1018 notamment des forêts sacrées desdits sites pour améliorer les conditions de vie des populations riveraines. De façon pratique, il organisera les populations locales riveraines des FS pour développer les activités génératrices de revenus durables qui contribuent à la conservation des ressources forestières identifiées pendant la phase de l'avant projet. Ensuite, le projet initiera des activités de développement visant à mobiliser les communautés locales autour des objectifs du projet. Il facilitera également la formation et le renforcement des capacités des acteurs directement liées à la gestion durable de ces forêts.

j. Encourager les membres à appuyer et à développer des activités de reboisement en bois d'œuvre tropicaux, ainsi que la remise en état des terres forestières dégradées, tenant dûment compte des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières : Ce projet procédera à la restauration de 40 FS dégradées par le reboisement et l'enrichissement de ces dernières ainsi que dans les terroirs riverains avec des essences de valeur. Aussi le projet facilitera-t-il la création des zones tampon et la mise en place des plantations de bois de feu, de plantes médicinales, de bois d'œuvre avec des essences autochtones, des bois sacrés ou autres conformément aux besoins des populations locales.

r. Encourager les membres à reconnaître le rôle des communautés autochtones et locales dépendant des forêts dans la gestion durable des forêts et à élaborer des stratégies visant à accroître la capacité de ces communautés de gérer de manière durable les forêts productrices de bois tropicaux : Le présent projet permettra de doter 40 FS des sites RAMSAR 1017 et 1018 de titre de propriété ou de jouissance conformément à l'article 7 de la loi 93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin et de titre de reconnaissance légale selon l'arrêté interministériel 0121 MEHU/MDGLAAT/DC/SGM/DGFRN/SA du 16/11/12 fixant les conditions de gestion durable de la forêt sacrée en République du Bénin d'une part. D'autre part, le projet permettra d'appuyer les gestionnaires des FS à élaborer et mettre en œuvre des plans simples de gestion pour les FS sélectionnées. En outre, il permettra d'identifier les FS appropriées pour une intégration dans le Système des Aires Protégées des communes.

Par ailleurs ce projet s'inscrit dans la priorité stratégique 3 du Plan d'Actions stratégiques de l'OIBT 2013-2018 qui vise le renforcement de la conservation et de l'exploitation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre. Dans ce sens, le projet va œuvrer pour conserver et améliorer la diversité biologique des FS par la réalisation des enrichissements et des lâchers avec des espèces appropriées et la création des jardins botaniques ou plantations communautaires.

En outre, ce projet cadre bien avec les principes et directives de l'OIBT/UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois ; notamment le Principe 9: Considérations relatives à la biodiversité au niveau de l'unité forestière de gestion qui dit qu'un processus efficace d'aménagement des forêts, dans lequel les objectifs économiques, sociaux et environnementaux sont équilibrés en fonction des besoins et priorités sociétaux, est essentiel pour définir et atteindre les buts en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

A travers la réalisation des sensibilisations des acteurs et la mise en place d'outils de gestion durable des forêts sacrées, le projet s'inscrit aussi dans l'objectif 1 du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi qui veut que d'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable Ceci pourra être réalisé à travers la sensibilisation de tous les acteurs à divers niveaux. Par ailleurs, en sécurisant les FS sélectionnées de ces sites RAMSAR, le projet contribue à la réalisation de l'objectif 5 du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi qui propose que d'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

Notons aussi que ce projet est inscrit dans les activités de collaboration de l'OIBT avec l'IPSI (International Partnership for the Satoyama Initiative) qui vise la promotion et la conservation de la production socio-écologique des paysages terrestres et marins. Ceci pourra se faire à travers les activités de sensibilisation et de promotion des activités génératrices de revenus de qui cadrent avec les écosystèmes concernés.

Enfin, cette proposition de projet s'inscrit dans le principe 9 des Principes et lignes directrices de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles. En effet, elle permettra d'une part, d'améliorer les moyens d'existence des populations locales par la restauration des FS et le développement des activités génératrices de revenus et d'autre part, de reconnaître les richesses patrimoniales et le respect des valeurs spirituelles, culturelles et culturelles associées aux FS.

1.2.2. Pertinence aux politiques publiques du Bénin

Le présent projet cadre bien avec les politiques nationales et internationales du Bénin en matière de gestion des ressources forestières.

Au plan National :

La présente proposition est en conformité avec la loi N° 93 -009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin qui stipule en son article 7 que "les forêts privées sont celles qui font l'objet d'un titre de propriété ou de jouissance au nom d'un particulier ou d'une personne morale de droit privé". A cet effet, ce projet permettra de doter 40 FS de titre de propriété en vue de sécuriser les domaines et d'éviter tout morcellement ou vente des terres.

Ce projet permet de répondre à certaines exigences de la loi cadre sur l'environnement en République du Bénin (Loi N° 98-030 du 1er février 1999) qui stipule en ses articles 55 et 56 que les forêts, qu'elles soient publiques ou privées, sont un patrimoine national qui doit être géré en tenant compte des préoccupations d'environnement de sorte que les fonctions de protection des forêts ne soient pas compromises par les utilisations économiques, sociales ou récréatives. L'article 56 précise que les forêts doivent être protégées contre toutes formes de dégradation, de pollution ou de destruction causées notamment par la surexploitation, le pâturage, les défrichements abusifs et les incendies, les brûlis, les maladies ou l'introduction d'espèces inadaptées.

En outre, ce projet cadre bien avec le Programme d'action prioritaire de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2011-2015) tel que défini dans le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles qui vise entre autres :

- la mobilisation des ressources en faveur du secteur forestier ;
- le maintien des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts dans le cadre de l'aménagement du territoire ;
- l'accroissement de la durabilité du potentiel ligneux, en application des conventions internationales ;
- la promotion de l'approche intégrée de gestion des ressources naturelles du terroir.

Ce projet s'inscrit aussi dans d'autres stratégies et politiques du Ministère en charge des Forêts notamment :

- la Stratégie et le Plan d'Action National pour la conservation de la Biodiversité SPANB 2011-2020 qui vise à travers son objectif 4 de l'Axe 2 l'intégration de toutes les forêts sacrées et les zones humides dans le système des Aires Protégées du Bénin d'ici à 2020.
- la Stratégie Nationale de mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les des Changements Climatiques (2003), qui met l'accent sur l'urgence et la nécessité de la gestion durable des forêts comme mesure d'adaptation aux changements climatiques.
- le document du plan d'action environnemental (PAE 2002), et la politique forestière (1994) qui visent la contribution de la gestion durable des ressources forestières des zones humides pour une amélioration des revenus et des conditions de vie des populations.

Enfin, ce projet offre l'occasion de mettre en application l'arrêté interministériel n°0121/MEHU/MDGLAAT/DC/SGM/DGFRN/SA du 16/11/12 fixant les conditions de gestion durable de la forêt sacrée en République du Bénin qui précise en son article 4 que la forêt sacrée est gérée de manière communautaire et durable pour le maintien de ses fonctions écologique, économique, socioculturelle, culturelle et récréative.

Au plan International :

Le Bénin est signataire d'un certain nombre de conventions et d'accords internationaux notamment, la Convention sur le Commerce International des Espèces de Flore et de Faune Menacées d'Extinction (CITES); la Convention RAMSAR sur les Zones Humides ; la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) et la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (UNFCCC), l'Accord International sur les Bois Tropicaux (AIBT 2006). Ces différents accords et conventions obligent le Bénin à mettre en œuvre des actions de gestion durable des ressources forestières. Ce projet offre une opportunité pour mobiliser les fonds nécessaires pour mettre en œuvre des actions entrant dans le cadre du respect de ces engagements internationaux relatifs à la conservation des ressources forestières.

1.3. Zone visée

1.3.1. Emplacement géographique

Le présent projet sera mis en œuvre dans les sites RAMSAR 1017 et 1018 situés au sud du Bénin dans la zone littorale entre les coordonnées géographiques 1°37'45" et 2°42'35" de longitude Est et entre 6°12'37" et 7°1' de latitude Nord comme le montre la figure1 ci-dessous. Les sites RAMSAR 1017 et 1018 couvrent entièrement les départements de l'Atlantique/Littoral, du Mono et de l'Ouémé et partiellement ceux du Plateau, du Couffo et du Zou. La zone d'intervention qui couvre ces deux sites, a une superficie totale de 9083.61 km² soit environ 8% de la superficie du pays. Cette zone contient plus de 500 FS. Les études réalisées dans le cadre de l'avant projet PPD 165/12 Rev.1 (F), ont permis de sélectionner 50 FS à forte potentialité de gestion durable. Lesdites FS sont positionnées sur la figure1. Ces FS couvrent une superficie totale de 408 ha et sont réparties dans 20 communes au sud du Bénin comme le montre la figure1.

1.3.2. Aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux

Les sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin jouissent d'un régime pluviométrique à deux saisons de pluies et deux saisons sèches par an et se trouvent sur un site géologique dominé par une couverture sédimentaire. Cette localisation leur confère des potentialités énormes en matière de ressources en sol et en eau de surface. Ils disposent de 270 km² de lacs et lagunes, 2000 km de cours d'eau permanents et 2000 km de cours d'eau temporaires et des vallées humides. Cela contribue à maintenir encore des écosystèmes riches en faune et en diversité floristique observées notamment dans les îlots forestiers et les formations marécageuses.

La zone couverte par les sites RAMSAR 1017 et 1018 représente la zone la plus peuplée du Bénin. Selon les résultats du RGPH4. La population est estimée actuellement à environ 4 millions habitants sur les 10 millions que compte le pays; ce qui représente environ 40 % de la population béninoise sur les 8% de la superficie du pays. La forte concentration de la population dans cette zone exerce une pression foncière considérable sur les ressources naturelles en général et les ressources forestières en particulier. Les trois principales religions pratiquées dans la zone sont : Les religions traditionnelles, le christianisme et l'islam. La proportion des pratiquants de chacune de ces religions varie d'une Commune à une autre. Selon l'étude socioéconomique réalisée dans le cadre de l'avant-projet, le développement des nouvelles religions dans la zone contribuerait à affaiblir les croyances locales et à braver les interdits. Ce qui contribue à la dégradation des FS dont la protection était basée sur le respect des interdits et la crainte des autorités traditionnelles et des dignitaires.

La zone d'intervention du projet présente les caractéristiques suivantes :

- Existence de plus de 500 forêts sacrées ;
- Faible représentation de Forêts Classées ou d'Aires Protégées du domaine classé de l'Etat ;
- Ressources forestières originelles conservées dans les Forêts Sacrées ou les Forêts Galeries ;
- Forte pression foncière due à l'urbanisation et à l'agriculture ;
- Forte croissance démographique ;
- Forte demande en bois énergie qui est la principale source d'énergie domestique (Bois énergie utilisé principalement par plus de 85% des ménages) ;
- Indice de pauvreté élevé en zone rurale (.moins d'un dollar par jour)

Les principales activités socio-économiques pratiquées dans ces zones sont : l'agriculture, la pêche, l'élevage, le commerce et l'artisanat. L'agriculture est la première source de richesse du Bénin avec une contribution de plus de 27% au PIB. Elle occupe plus 55% de la population active. Elle est extensive et itinérante sur brûlis. Plus de 90 % des FS sont côtoyées ou ceinturées par les champs. La pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis est une menace pour les FS et une cause de pression foncière. Elle contribue à la dégradation de l'environnement et à la déforestation. D'une manière générale, la dégradation de l'environnement pèse fortement sur l'économie nationale. Selon une étude réalisée par le MEHU en 2002, la dégradation de l'environnement coûte en moyenne 3 à 5 % du PIB. Les deux premières causes sont :

- l'érosion des sols : 42 %,
- les nouveaux défrichements des sols : 17 %,

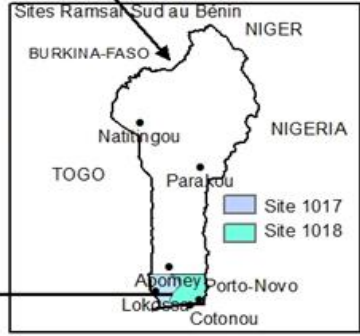
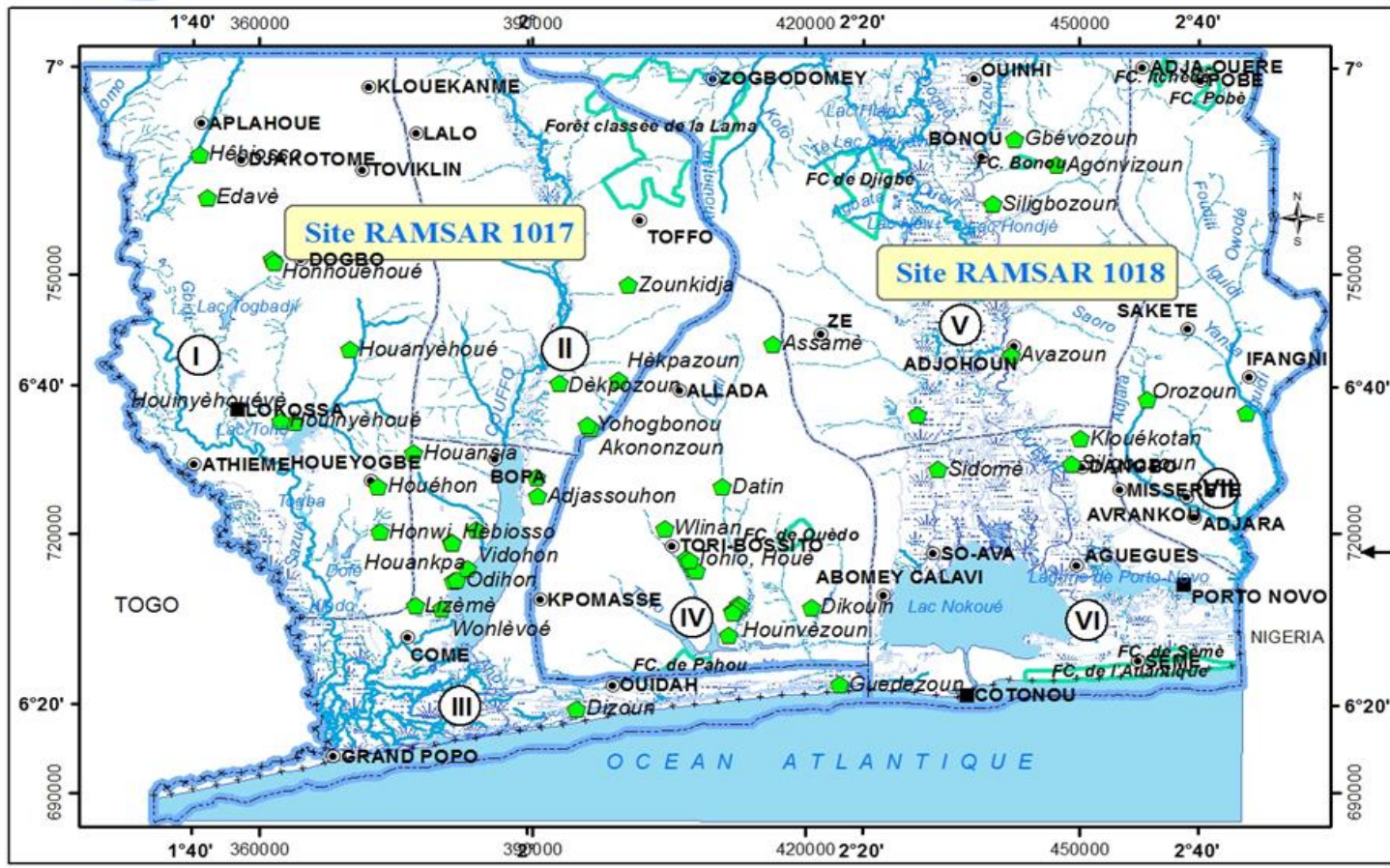
De l'analyse de ces informations, environ 50% de ces coûts sont imputables à la dégradation des ressources forestières et de la couverture végétale.



ETUDE DE LA RESTAURATION ET DE LA GESTION DES FORETS SACREES DES SITES RAMSAR 1017 ET 1018



Carte de localisation des forêts sacrées enquêtées



Système de Projection :
WGS 1984 UTM zone 31N
Datum: WGS 1984 Unité: Mètre

Sources : Carte générale du Bénin, IGN, 2000
Images SPOT, 2006 et 2009

Réalisation : HOUETO F, 2013
Email : felixhoueto@yahoo.fr
Tel : (229) 97 44 03 20

■ Chef-lieu de département	+++ Limite d'Etat	— Limite des sites Ramsar	⓪ Vallée du Mono
● Chef-lieu de commune	— Limite de domaine classé	--- Limite des sous sites Ramsar	⓪ Vallée du Couffo
◆ Forêt sacrée	— Cours d'eau permanent	■ Plan d'eau	⓪ Lagune côtière
	--- Cours d'eau temporaire	■ Marécage	⓪ Lagunes anciennes
			⓪ Vallée de l'Ouémé
			⓪ Bas delta de l'Ouémé
			⓪ Marécages d'Adjara

0 10 20 Km

Les différentes occupations du sol ont connu ces dernières années (entre 1986 et 2010) des changements significatifs. Les formations forestières naturelles et les plantations de cocotier et de palmier ont perdu respectivement 23249 ha et 10540 ha. Pendant la même période, les mosaïques de cultures et jachères et les habitats ont connu une hausse de 24540 ha et les plantations forestières, 8849 ha. Ces changements intervenus sont essentiellement dus à la demande de terre pour des besoins agricoles et à la forte demande en bois énergie pour satisfaire les besoins en énergie domestique.

1.4 Acquis escomptés à l'issue du projet

A la fin du projet, il est attendu :

A court terme, que 40 FS des sites RAMSAR 1017 et 1018 soient gérées de façon durable à travers :

- La dotation de ces forêts de plan simple de gestion. Ceci permettra aux dignitaires et aux propriétaires de définir les modalités de gestion de leurs forêts et de mieux maîtriser et suivre leur gestion ;
- La dotation de ces 40 FS de titre de reconnaissance légale,
- La délimitation et la matérialisation de ces FS, pour éviter tout empiètement et réduire la pression foncière ;
- La réalisation de 60 ha de plantations à but multiple pour contribuer à la satisfaction des besoins des populations locales ;
- **Les techniques culturelles sont améliorées dans les voisinages immédiats des FS retenues sur une superficie totale de 80 ha en vue d'augmenter la production sans empiéter sur les domaines des FS**
- Le développement des activités alternatives génératrices de revenus pour diversifier et améliorer le revenu des populations locales d'au moins 20 % ;
- Le renforcement des capacités d'au moins 200 bénéficiaires au sein des populations riveraines en techniques d'aménagement et de gestion des forêts, et des plantations privées;
- La forte implication des Autorités Communales à travers la mise en place et le fonctionnement des comités communaux de coordination et de suivi de l'intégration des FS dans le système des Aires Protégées des Communes ;
- L'amélioration de la biodiversité des 40 forêts sacrées par la plantation des espèces végétales de valeur et la réalisation des lâchers des spécimens de faune CITES appropriés ;
- Le développement des activités liées au reboisement telles que la collecte de semences, la production de plants de qualité, la promotion des plantations de bois de feu afin de répondre aux besoins en bois énergie qui est la principale source d'énergie domestique en milieu rural. Ceci pourra aussi contribuer à améliorer le revenu aussi des populations à la base ;
- Le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des acteurs par la création et la formation des membres des Comités Locaux de Gestion des FS au sein des populations riveraines, la formation des membres des Comités Communaux de Coordination et de Suivi de l'Intégration des FS dans le système des Aires Protégées des communes ;

A moyen et à long terme, il est attendu une augmentation de la couverture forestière des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin d'une part et d'autre part un accroissement de la production de bois d'œuvre et de bois énergie pour satisfaire les besoins locaux et réduire la dégradation des forêts naturelles.

2. DEUXIEME PARTIE : ARGUMENTAIRE ET OBJECTIFS DU PROJET

2.1. Argumentaire

2.1.1. Montage institutionnel et questions organiques

Au Bénin, la gestion des ressources forestières est assurée par les structures étatiques et les Organisations de la Société Civile (OSC). Après l'adoption de la politique forestière nationale instaurant l'approche participative et l'effectivité du processus de décentralisation de l'administration, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont fortement engagées dans la gestion des ressources forestières aux côtés des populations locales.

C'est dans ce cadre que l'Organisation Non Gouvernementale Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles (Ce.Sa.Re.N ONG) a élaboré et mis en œuvre l'avant projet PPD 165/12 Rev.1 (F) : « Etude pour la Restauration et la Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin ». L'Agence d'Exécution (AE) de ce projet sera donc le Ce.Sa.Re.N ONG qui est une organisation active dans la gestion des ressources naturelles depuis une décennie. Elle a été enregistrée sous le N°2003-0100/DEP-ATL-LITT/SG-SAG-Assoc. du 17 juin 2003 et publiée dans le Journal Officiel de la République du Bénin N° 14 du 15 juillet 2003. Elle est membre de l'initiative Satoyama (International Partnership for the *Satoyama* Initiative, IPSI). Consulter le site www.satoyama-initiative.org pour plus d'information. Ce.Sa.Re.N ONG est aussi une structure crédible accréditée par la CBD par la lettre N°SCBD/OMG/NP/cr80051 du 17 juillet 2012. Elle œuvre pour l'appropriation de la notion de la gestion durable des ressources naturelles par les parties prenantes. CeSaReN ONG œuvre aussi pour sensibiliser, éduquer, organiser et renforcer les capacités des populations sur la conservation, la gestion rationnelle des ressources naturelles et l'assainissement de l'environnement.

Par ailleurs l'ONG exécute plusieurs projets de gestion des ressources naturelles avec divers partenaires (GIZ, OIBT, PNUD). Elle a donc les compétences et les capacités nécessaires pour mettre en œuvre le présent projet. Dans la mise en œuvre de ce projet, Ce.Sa.Re.N ONG sera appuyée par d'autres structures clés comme :

- la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) qui est l'Administration forestière chargée d'élaborer les politiques, stratégies de l'Etat et les programmes nationaux en matière de gestion durable des forêts. Elle validera les plans simples de gestion des FS et veillera à la conformité des activités par rapport aux textes en vigueur en matière de gestion des forêts. En outre la DGFRN représente la Structure Focale qui assure la gestion de l'AIBT au Bénin. Elle collaborera dans la mise en œuvre du projet, dans le suivi de sa mise en œuvre conformément aux Directives de l'OIBT. Elle est l'Agence collaboratrice du projet ;
- l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) : Elle représente le point Focal National pour la gestion de la Convention sur les Zones Humides (Convention RAMSAR) au Bénin. Elle développe les politiques, stratégies et plans de gestion des Sites RAMSAR au Bénin. Elle sera associée à ce projet pour veiller à la conformité avec les stratégies et plans de gestion des zones humides et la synergie avec les différentes actions en cours.
- Pour suivre la gestion et la mise en œuvre du projet, il sera mis en place un Comité Directeur du Projet (CDP) qui va aussi appuyer l'AE. Ce CDP sera composé de la DGFRN, de l'ABE et du représentant des Communes, des dignitaires et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

2.1.2. Analyse des acteurs

La mise en œuvre de l'avant-projet PPD 165/12 Rev.1 (F), a permis d'identifier et de caractériser les principaux acteurs concernés par la gestion durable des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018. On distingue trois catégories d'acteurs :

- Les acteurs primaires directement concernés par la gestion durable des forêts sacrées : Il s'agit :
 - des Autorités traditionnelles regroupant les dignitaires, chefs traditionnels, chefs de villages, Rois, Chefs de terre, Chefs de collectivités, Prêtres du vaudou. Ce sont les gestionnaires et les propriétaires des FS. Leur vie et leur autorité dépendent des FS ;
 - des communautés ou populations locales comprenant les hommes, les femmes et les enfants qui peuvent avoir accès aux FS et prélever les ressources ;
 - des agriculteurs riverains des FS. Ils mènent des activités agricoles aux abords immédiats des forêts et qui peuvent avoir d'impacts sur ces forêts.

- Au nombre des acteurs secondaires concernés par la gestion durable des forêts sacrées, on a :
 - Les Autorités Communales. Elles sont chargées du développement et de la gestion durable des ressources de la commune. Ce sont des acteurs qui vont appuyer la mise en œuvre du projet sur les plans institutionnels et financiers. En effet les Autorités communales ont fortement approuvé le projet et s'engagent à l'appuyer en délivrant les lettres d'endossement et de cofinancement qui figurent en annexe 4. Ce sont des acteurs très importants dans la pérennisation des actions du projet
 - L'Administration Forestière qui est l'agence collaboratrice qui appui institutionnellement projet ;
 - L'Agence Béninoise pour l'Environnement qui est aussi un acteur institutionnel.

- Les acteurs tertiaires regroupent les CARDER, Les Centres formation et Institutions de recherche et les ONGs de développement.

Groupe d'acteurs	Caractéristiques	Problèmes, besoins, intérêts	Potentialités	Participation au projet
Acteurs primaires				
Autorités traditionnelles : (Dignitaires, Chefs traditionnels, chefs de villages, Rois, Chefs de terre, Chefs de collectivités, Prêtres du vaudou,	Garants et gestionnaires des FS, Ces autorités assurent la protection, définissent les règles d'accès aux forêts sacrées, de gestion des ressources.	Capacité insuffisante pour assurer la conservation des FS dans le contexte actuel. Réduction de leur pouvoir. Base des moyens d'existence menacée. Attendent de voir les FS dotés de plan de gestion et de titre de reconnaissance légale	Autorités influentes dans le village. Détenteurs de savoirs locaux dans la conservation des Ressources naturelles et des FS. Forte volonté pour une gestion participative	Premiers bénéficiaires du projet, ils seront appuyés par le projet en termes de renforcement des capacités pour une gestion durable des FS. Ils faciliteront la mise en place des Comités locaux de gestion des FS (CLGFS) et les activités dans les FS
Les communautés ou populations locales	Usagers composés d'hommes, de femmes et des enfants du village qui vivent aux dépens des ressources des FS.	Manque de moyen pour assurer une exploitation durable des ressources et une conservation des FS, Acteurs exerçant diverses pressions sur les FS. Baisse de leurs moyens de	Forte potentialité de développement des AGR pour préserver les FS. Attendent impatiemment la mise en œuvre du projet. Forte volonté pour une	Premiers bénéficiaires et acteurs directs pour la mise en œuvre des activités de développement et des activités alternatives génératrices de revenus du projet.

Groupe d'acteurs	Caractéristiques	Problèmes, besoins, intérêts	Potentialités	Participation au projet
		subsistance	gestion durable des FS	
Les agriculteurs riverains des FS	Groupe actif composé des riverains des FS, ils tirent des revenus de leurs activités agricoles	Besoin d'augmenter la production agricole. Manque de moyen pour appliquer les techniques améliorées de production ; empiètent ou grignotent sur les FS.	Comprennent l'importance des FS. volonté à adopter les techniques améliorées de production. Favorables au changement de comportement	Premiers acteurs et bénéficiaires des activités de renforcement des capacités du projet et de facilitation de la délimitation des FS.
<i>Acteurs secondaires</i>				
Les Autorités Communales	Chargées de gérer le foncier, de produire et d'appliquer des plans de développement des Communes.	Connaissances limitées des potentialités des sites, faible exploitation des opportunités de développement Capacité insuffisante à opérer une planification intégrée des ressources naturelles	Exercent une autorité et ont une influence forte dans la gestion des terres. Fortement engagées pour une gestion durable des FS	Collaborer pour la sécurisation foncière des FS et l'affectation des ressources pour la mise en œuvre du projet (voir les lettres d'endossement et de cofinancement en Annexe 4). Appuyer la mise en place les Comités Communaux de suivi de l'Intégration des FS
Administration Forestière	Représentée dans toutes les communes d'intervention du projet. Chargée de l'application de la politique forestière nationale, des lois et règlements relatifs à la gestion durable des ressources forestières	Manque de moyens suffisants pour appuyer la gestion durable des forêts communautaires Peu d'intérêt à la gestion des FS par le passé	Comprend de plus en plus l'importance et les potentialités des FS	Appuyer l'élaboration et la validation des plans de gestion des FS. Appuyer la mise en œuvre des plans de gestion
Agence Béninoise pour l'Environnement	Autorité compétente chargée de la gestion de la Convention des sites RAMSAR au Bénin. Elabore des plans de développement des sites RAMSAR du Bénin	Insuffisance de moyens pour assurer la conservation et la gestion durable des zones humides d'importance internationale. Préoccupée par les questions de dégradation des ressources naturelles des sites RAMSAR.	Forte volonté pour la conservation des ressources.	Institution partenaire qui veillera à la conformité environnementale des actions du projet. Appui à la mise en œuvre institutionnelle du projet
<i>Acteurs tertiaires</i>				

Groupe d'acteurs	Caractéristiques	Problèmes, besoins, intérêts	Potentialités	Participation au projet
CARDER (Atlantique-littoral, Mono-Couffo, Ouémé-Plateau, Zou)	Mandaté pour assurer le développement rural.	Concerné par la dégradation des sites et la gestion des zones riveraines des FS.	Compétence dans le renforcement des capacités pour les Systèmes Améliorés de Production.	Collaborer avec l'équipe du projet pour renforcer les capacités des agriculteurs riverains des FS sélectionnées par le projet
Les Centres formation et Institutions de recherche	Investis de la mission d'enseignement et de recherche.	Faibles moyens pour accompagner les actions de recherche développement	Compétence en matière de formation, de recherche, d'études et de prospection.	Collaborer dans la mise en œuvre d'activités de recherche développement.
ONGs de développement	Activement impliquées dans la mise en œuvre d'activités de développement rural.	Manque de moyens et de compétences dans la planification des activités de développement rural durable.	Bonnes expériences du travail dans les zones d'interventions du projet	Sous-traitance des activités de développement, de renforcement des capacités des bénéficiaires directs et de partage des expériences.

2.1.3. Analyse du problème

La dégradation des écosystèmes constitue une menace importante à la durabilité des moyens de subsistance des communautés. A l'issue des investigations réalisées dans le cadre de l'avant projet PPD 165/12 Rev.1 (F), il est apparu que le problème fondamental des FS est qu'**elles** ne sont pas gérées de façon durable. Ce qui entraîne inéluctablement **leur** disparition. Les principales causes de ce problème sont de quatre ordres à savoir :

- ✓ **La surexploitation des ressources des forêts Sacrées ;**
- ✓ **Les faibles revenus tirés des forêts Sacrées ;**
- ✓ **L'absence de cadre formel de protection des forêts Sacrées ;**
- ✓ **L'érosion des valeurs culturelles associées à ces FS. Cette dernière cause n'est pas prise en compte dans le cadre du présent projet. Les moyens et méthodes pour y faire face sont au-delà des capacités dudit projet. Seules les trois premières causes seront développées.**

a) **Surexploitation des ressources des forêts Sacrées**

La forte densité de la population dans le sud du Bénin a affecté négativement les ressources forestières aussi bien dans le terroir que dans les FS. La satisfaction des besoins en produits Forestiers ligneux qui se faisait à partir des ressources du terroir s'est étendue aux FS. Cette situation a conduit à une surexploitation des ressources disponibles et par conséquent à la dégradation des FS. Le potentiel existant de ces forêts n'est pas connu Les limites des FS ne sont pas clairement matérialisées et les agriculteurs riverains en quête de terres cultivables pour augmenter leur production y font des incursions ou des empiètements. En raison de l'absence de titre de propriété sur ces FS, de l'érosion des pouvoirs de leurs gestionnaires et de leur pauvreté, on assiste à des conflits domaniaux, à des morcellements suivi de vente de portion des terres des FS. L'élaboration des outils de gestion (plan simples d'aménagement de gestion,) l'amélioration des techniques culturales et le développement du reboisement contribueront à réduire les pressions sur les FS.

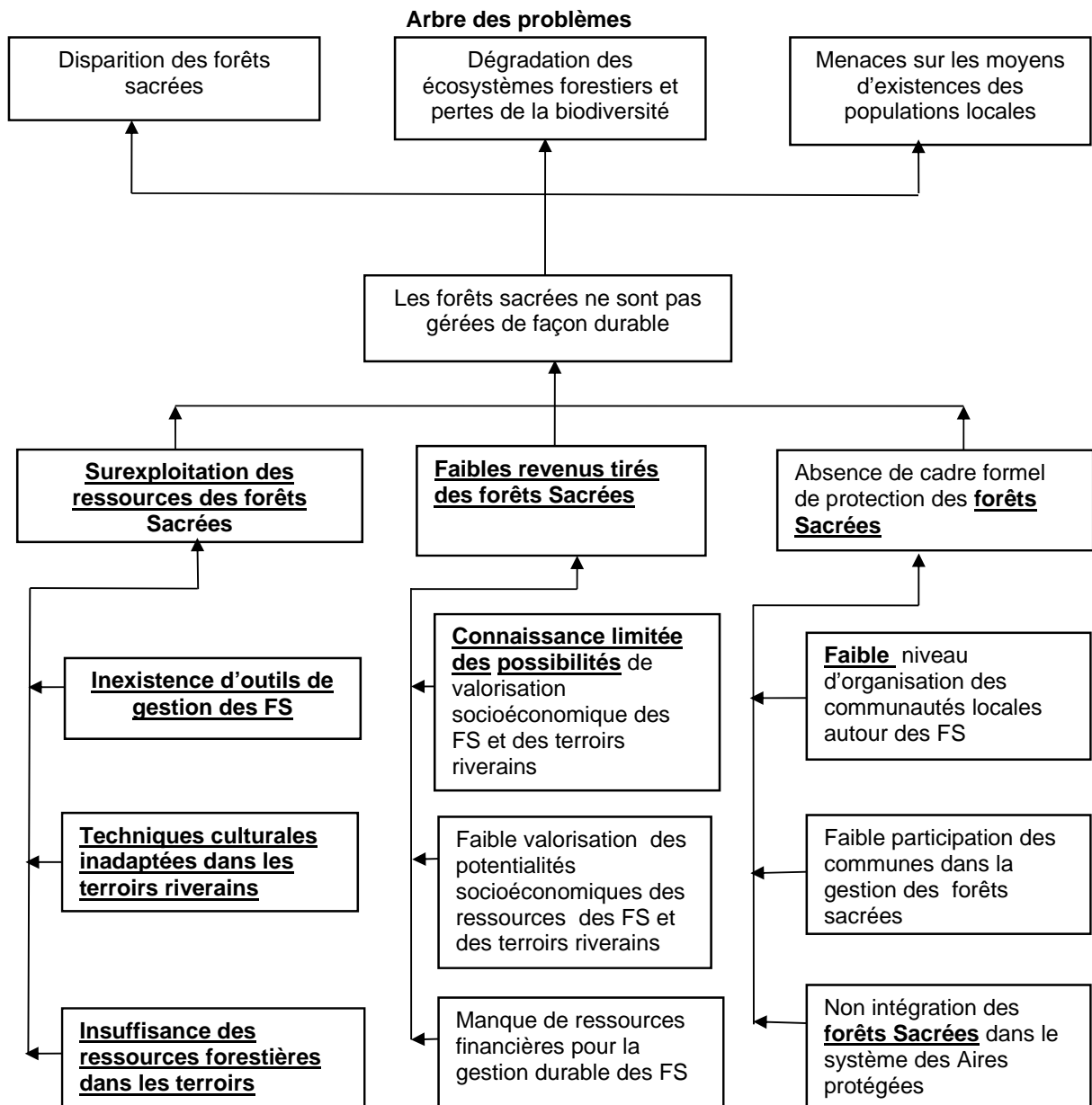
b) **Faibles revenus tirés des forêts Sacrées.**

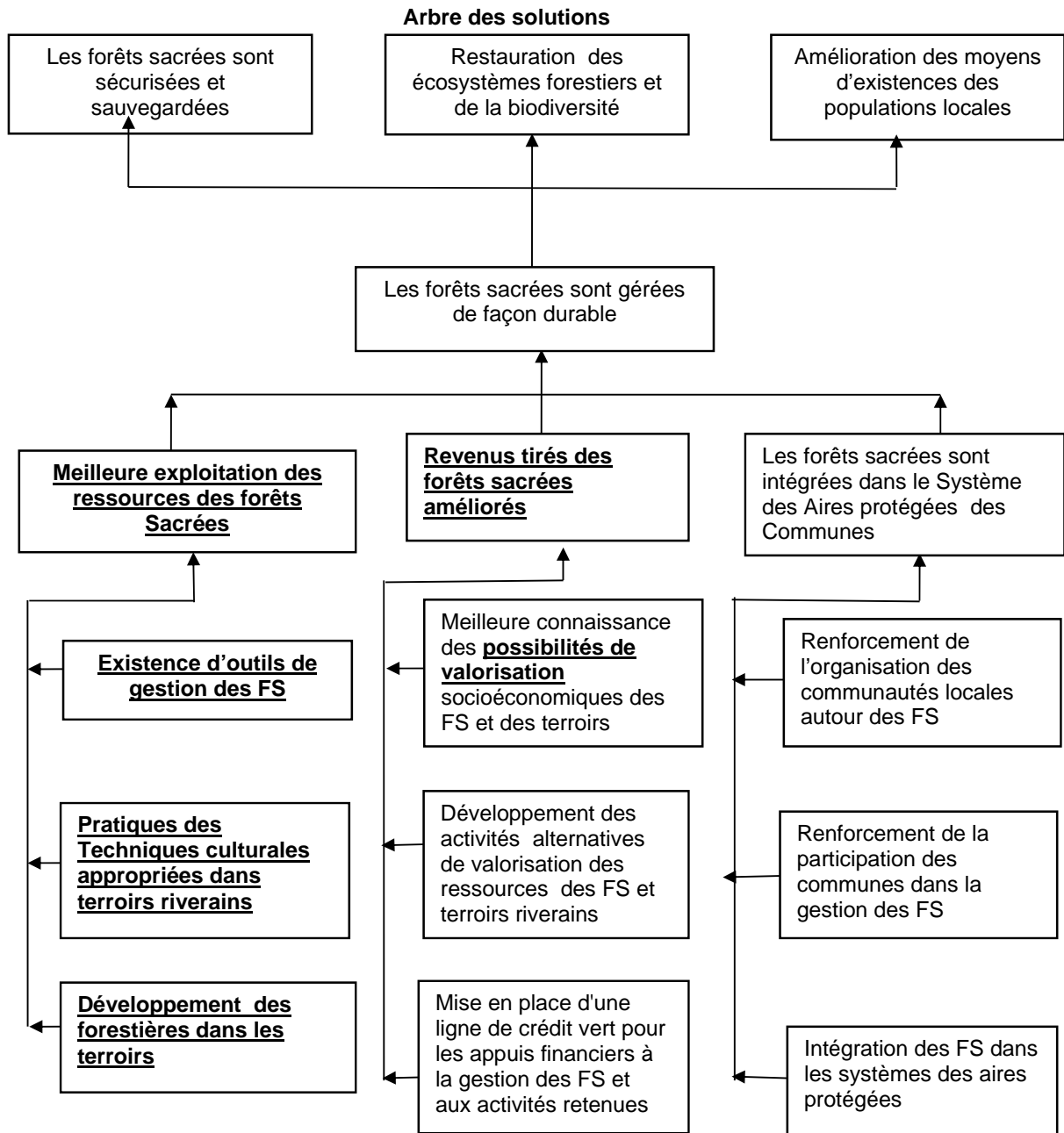
Les populations riveraines des FS tirent leurs principaux revenus de l'agriculture et des ressources forestières. Mais il existe aussi d'autres possibilités d'amélioration de leur revenus à partir des FS qu'elles ignorent. Les **connaissances limitées** des possibilités de valorisation des ressources des FS, et la non existence des moyens de valorisation des potentialités maintiennent les populations locales dans un cercle vicieux de pauvreté avec comme conséquence une dégradation et une déforestation accrue des FS. Ce projet brisera ce cercle vicieux par une **meilleure** connaissance de différentes possibilités et de leurs valorisation par le développement des activités génératrices de revenus. En conséquence, le projet permettra de diversifier les sources de revenus et d'améliorer les moyens d'existence des populations tout en conservant les ressources forestières.

c) **Absence de cadre formel de protection des forêts Sacrées**

Les FS ne sont pas **dotées d'un cadre formel de protection** comme les forêts classées. En raison de l'érosion des pouvoirs traditionnels des dignitaires et malgré leur volonté de les conserver, les forêts sacrées ne résistent plus longtemps aux différentes pressions anthropiques qu'elles subissent. Les Autorités communales chargées du développement local ne leur accordent pas toute l'attention qu'elles méritent. Elles sont très peu impliquées dans la gestion des FS. En conséquence, ces FS ne sont pas prises en compte dans la plupart des cas dans les Plans de Développement Communal (PDC). Par ailleurs, l'absence de dispositifs de concertation entre les acteurs chargés de la gestion des FS a favorisé aussi leur dégradation et destruction.

En conséquence on assiste à une dégradation et disparition des forêts sacrées avec une perte de la biodiversité et une réduction des moyens de subsistance des communautés locales. La mise en œuvre de ce projet permettra de résoudre les problèmes sus évoqués afin d'arrêter leur dégradation et amorcer leur gestion durable.





2.1.4. Grille du cadre logique

Stratégie d'intervention	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses de travail
<p><u>Objectif de développement :</u> Contribuer à la gestion durable des ressources forestières des zones humides au Sud Bénin</p>	<p><u>Indicateurs d'impact</u></p> <ul style="list-style-type: none"> D'ici à 2020, le processus de dégradation des écosystèmes des zones humides d'importance globale au sud du Bénin est réduit d'au moins 30% ; A la fin du projet, les revenus des populations dépendant étroitement des ressources forestières sont améliorés d'au moins 20% ; A la fin du projet, le couvert végétal dans les sites RAMSAR 1017 et 1018 s'est accru d'au moins 10% 	<ul style="list-style-type: none"> Images satellites, photos aériennes, carte de végétation, Rapports Nationaux de l'Agence Béninoise pour l'Environnement sur la gestion des sites RAMSAR du Bénin; Rapports de la DGFRN sur les ressources forestières Rapports de mise en œuvre du projet 	<ul style="list-style-type: none"> La gestion durable des écosystèmes des zones humides demeure une priorité nationale ; Les changements climatiques n'affectent pas outre mesure les écosystèmes ; Les moyens d'existence liés aux ressources forestières sont compétitifs
<p><u>Objectif spécifique</u> Assurer la gestion durable des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 par le renforcement des capacités des acteurs pour améliorer les conditions de vie des populations locales.</p>	<p><u>Indicateurs d'acquis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> A la fin du projet, 40 FS sont dotées d'outils de gestion opérationnels ; 60 ha de plantation sont réalisés A la fin du projet, les revenus tirés des FS sont accrus de 25% A la fin du projet, 40 FS sont dotées de cadre formel de protection 	<ul style="list-style-type: none"> Les différents rapports du projet Interview-enquêtes au niveau des acteurs Document d'intégration des FS dans le Système des AP 	<ul style="list-style-type: none"> La gestion durable des forêts sacrées demeure une priorité des acteurs à la base ; Adhésion effective des différents acteurs aux objectifs du projet
<p><u>Produit 1</u> Les ressources des Forêts sacrées sont mieux exploitées</p>	<p><u>Indicateurs de produit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> A la fin de la 2^{ème} année, les plans simple de gestion de 40 FS sont élaborés et validés de manière participative, A la fin de la 2^{ème} année, les limites des 40 FS sont connues et matérialisées A la fin du projet, les rendements agricoles dans les terroirs riverains de 40 FS sont améliorés de 20% A la fin du projet au moins 40 ha des plantations sont réalisés et 40 FS enrichies 	<ul style="list-style-type: none"> Documents de plan de gestion des FS ; Rapports d'activités du projet Superficies des plantations réalisées ; Densité des plants autochtones d'enrichissement introduits 	<ul style="list-style-type: none"> les populations locales adhèrent aux objectifs du projet, Approche participative et itérative respectée Les bénéficiaires suivent les techniques mises en place
<p><u>Produit 2</u> Les revenus issus des FS sont améliorés</p>	<p><u>Indicateurs de produit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> A la fin de la 1^{ère} année les possibilités de valorisation socioéconomiques des FS retenues et de leurs terroirs riverains sont connues ; Les revenus tirés des FS en cours d'aménagement sont accrus de 25% au bout de la troisième année de projet. A la fin de la 2^{ème} année, les mécanismes de financement durable 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séance et de participants aux séances de sensibilisation Enquête de satisfaction des bénéficiaires Nombre de mécanismes de financement durable et de valorisation des FS identifiés et 	<ul style="list-style-type: none"> disponibilité à participer aux séances et Réceptivité aux informations données, Volonté des populations locales à mettre en œuvre les nouveaux mécanismes de financement et de

Stratégie d'intervention	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses de travail
	des FS sont connus et mis en œuvre	mis en application	valorisation Ressources financières disponibles
<u>Produit 3</u> Les FS restaurées sont intégrées dans le Système des Aires Protégées des Communes	<u>Indicateurs de produit</u> <ul style="list-style-type: none"> • A la fin de la 1^{ère} année tous les acteurs sont sensibilisés sur la sécurisation des FS ; • A la fin du projet, les arrangements institutionnels adéquats à base communautaire pour la gestion des forêts sacrées sont établis ; • A la fin du projet 40 FS en cours d'aménagement sont intégrées dans le système des Aires Protégées des communes. 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Nombre de séance et de participants aux séances de sensibilisation</u> - Rapports d'activités du projet. - Acte d'intégration des FS dans le système des Aires Protégées communales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents acteurs jouent leurs rôles. - Respect du processus d'intégration.

2.2. Objectifs

2.2.1. Objectif de développement et indicateurs d'impacts

L'objectif de développement du projet est de contribuer à la gestion durable des ressources forestières des zones humides au Sud Bénin.

Indicateurs

- D'ici à 2020 le processus de dégradation des écosystèmes des zones humides d'importance globale au sud du Bénin est réduit d'au moins 30% ;
- A la fin du projet les moyens d'existence des populations dépendant étroitement des ressources forestières sont améliorées d'au moins 20% ;
- A la fin du projet, le couvert végétal dans les sites RAMSAR 1017 et 1018 s'est accru d'au moins 10%;

2.2.2. Objectif spécifique et indicateurs d'acquis

L'objectif spécifique du projet est d'assurer la gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin par le renforcement des capacités des acteurs pour améliorer les conditions de vie des populations locales.

Indicateurs

- A la fin du projet, **40** FS sont dotées d'outils de gestion opérationnels
- A la fin du projet, les revenus tirés des FS sont accrus de 25% ;
- A la fin du projet, **40** FS sont dotées de cadres législatif et institutionnel appropriés

3. TROISIEME PARTIE: DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

3.1 Produits et activités

3.1.1. Produits

Trois produits sont attendus de la mise en œuvre du présent projet.

Produit 1 : Les ressources des Forêts sacrées sont mieux exploitées ;

Produit 2: Les revenus tirés des FS sont améliorés ;

Produit 3: Les FS sont intégrées dans le Système des Aires Protégées des Communes

3.1.2. Activités

Pour obtenir les produits, les activités suivantes seront réalisées :

Produit 1: Les ressources des Forêts sacrées sont mieux exploitées ;

Activité 1.1 : Elaborer et valider les plans simples de gestion des FS ;

Activité 1.2 : Mettre en œuvre les plans simples d'aménagement et de Gestion ;

Activité 1.3: Inventorier les systèmes améliorés de production (SAP) appropriés dans le terroir ;

Activité 1.4 : Appuyer la mise en œuvre de ces SAP ;

Activité 1.5 : Appuyer les activités de reboisement et d'enrichissement des FS;

Produit 2: Les revenus tirés des FS sont améliorés

Activité 2.1 : Analyser les possibilités de valorisation socioéconomiques des FS ;

Activité 2.2 : Appuyer la mise en œuvre des activités alternatives génératrices de revenus au niveau des FS et terroirs riverains ;

Activité 2.3: Identifier et mettre en place les mécanismes de financement durable pour les activités alternatives et la gestion des FS.

Produit 3: Les FS sont intégrées dans le Système des Aires Protégées des Communes

Activité 3.1: Renforcer l'organisation et les capacités d'intervention des communautés pour la gestion durables des FS ;

Activité 3.2 : Renforcer les capacités des Communes dans la gestion des FS ;

Activité 3.3 : Intégrer les FS dans le système des aires protégées des Communes

4. La bonne Gestion du projet est assurée

Activité 4 1 : Mettre en place l'équipe du projet et le Comité Directeur du Projet

Activité 4.2 : Organiser un atelier de lancement du Projet

Activité 4.3 : Organiser un atelier de clôture du Projet

3.2 Démarches et méthodes de mise en œuvre

Ce projet se propose de réduire la dégradation des FS des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin en s'attaquant aux principales causes identifiées. Les forêts sacrées étant une propriété des communautés locales, leur restauration et gestion durable passe nécessairement par l'adoption d'une démarche participative. Le projet œuvrera en collaboration avec tous les acteurs concernés par la gestion des FS. Toutes les étapes seront exécutées selon cette approche. **C'est pour cela que l'approche Information Education et Communication sera privilégiée à toutes les étapes du processus. Ce qui permettra à tous les acteurs du projet d'avoir la même vision et d'œuvrer en synergie afin d'obtenir les résultats escomptés.**

En outre, la mise en œuvre de ce projet sera réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée de forestiers, de socio économistes géographes/cartographes, de spécialistes en gestion intégrée des

zones humides, des Agents de développement local, avec la participation des populations locales et des gestionnaires des forêts sacrées et la collaboration des Autorités Communales et de l'Administration Forestière. Les études spécifiques feront l'objet d'une consultation. La mise en œuvre de ce projet se fera en trois étapes selon les produits :

3.2.1. Exploitation durable des ressources des FS

L'exploitation durable des ressources des FS passe par l'élaboration et la mise en œuvre d'outils de gestion, l'amélioration des techniques culturelles dans le terroir pour réduire les incursions en FS et l'amélioration des potentialités en produits forestiers ligneux.

Les outils de gestion seront élaborés à partir de la première année du projet et mis en œuvre de manière participative. Pour ce faire, la stratégie proposée consiste à :

- élaborer les plans d'aménagement et de gestion des FS à travers les services des consultants. Des ONGs partenaires ou consultants individuels bien expérimentés seront recrutés pour élaborer lesdits plans des FS identifiées. Ces plans seront par la suite validés à plusieurs niveaux par les instances compétentes et les certificats de conformité environnementale seront délivrés par les structures compétentes. La mise en œuvre des prescriptions des plans d'aménagement (comprenant les activités de reboisement, de protection, d'enrichissement, de plantation) se fera de façon conjointe par l'équipe du projet avec l'appui des communautés. Les aspects relatifs à la matérialisation des limites des FS seront pris en compte dans la mise en œuvre desdits plans.
- **Renforcer les capacités des acteurs locaux pour améliorer les systèmes de production dans les terroirs riverains par un inventaire des techniques appropriées et un appui à leur mise en œuvre ;**
- **Améliorer les potentialités en produits forestier ligneux par des reboisements aussi bien dans les terroirs qu'en FS et un enrichissement de ces dernières.**

3.2.2. L'amélioration des revenus issus des FS

Le niveau de pauvreté des populations riveraines est un facteur limitant pour la gestion durable des FS. L'instinct de survie amène parfois les gestionnaires des FS à surexploiter les ressources des FS ou même à vendre des portions de terres des FS. Ce second produit est une approche de réduction de la pauvreté et des diverses pressions exercées sur les FS par les populations riveraines. En effet, la crainte du sacré étant tombée en désuétude, la conservation durable des FS doit reposer non seulement sur ses rôles cultuels et culturels mais également et surtout sur leur contribution à l'amélioration des revenus des gestionnaires. A travers ce produit, le projet va diversifier les sources de revenus des usagers par le développement des activités génératrices de revenus en vue de réduire la pauvreté et par conséquent la pression sur les ressources forestières. Il s'agit d'approfondir la faisabilité des activités identifiées par les acteurs locaux pendant la mise en œuvre de l'avant projet. Ce sont les activités telles que la production d'aulacodes, de lapins, d'escargots, d'espèces CITES. Un accent particulier sera mis sur les activités du reboisement économique c'est à dire la production de bois de services et de bois de feu à travers les plantations dans les terroirs riverains.

Pour ce faire, une étude sur la rentabilité socio-économique et le plan d'affaires sera réalisée dès la première année de mise en œuvre du projet. Ensuite les bénéficiaires clés seront sélectionnés et formés. Les moyens nécessaires pour initier ces activités seront mis à la disposition des bénéficiaires sous forme de prêt c'est-à-dire des microcrédits verts. En fin de cycle, le capital de départ mis à disposition de chaque bénéficiaire sera récupéré et attribué à d'autres bénéficiaires ainsi de suite. L'application de ce principe assurera un financement durable et continu des activités dans les terroirs riverains pour réduire la pauvreté et les pressions subséquentes sur les ressources forestières.

3.2.3. Stratégies d'intégration des FS dans le système des aires protégées Communales

Les FS sélectionnées par le projet sont intégrées dans le système des Aires Protégées des Communes à la fin du projet. En plus d'être dotées de plans de gestion pour leur utilisation durable, les FS retenues doivent être **épargnées de** toute agression anthropique à travers un cadre législatif et réglementaire approprié assurant ainsi leur intégrité physique. Pour ce faire, la stratégie proposée par le projet consiste en la mise en place d'organes de gestion tels que le Comité Local de Gestion de la Forêt Sacrée (CLGFS) au niveau local et le Comité Communal de Coordination et de Suivi de l'Intégration de la Forêt Sacrée (CCSIF) au niveau de la Commune. Ces organes assureront les procédures de reconnaissance légale, de l'intégration des FS au domaine forestier permanent de la Commune et la pérennisation des actions du projet.

3.3 Plan des travaux

Produits/Activités	Plan des travaux												
	Responsable/ collaborateur	Année 1				Année 2				Année 3			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Produit 1 : <u>Les ressources des Forêts sacrées sont mieux exploitées</u>													
Activité 1.1 : Elaborer et valider les plans simples de gestion des FS	Consultant / Coordonnateur du projet												
Activité 1.2 : <u>Mettre en œuvre les plans simples d'aménagement et de Gestion</u>	Communautés/Pr ojet												
Activité 1.3 : <u>Inventorier les systèmes améliorés de production (SAP) appropriés dans le terroir</u>	Consultant / Communautés/C oordonnateur du Projet												
Activité 1.4 : <u>Appuyer la mise en œuvre de ces SAP</u>	Coordonnateur du Projet /Communauté												
Activité 1.5 : <u>Appuyer les activités de reboisement et d'enrichissement des FS</u>	Communautés/Pr ojet/Administratio n locale et forestière												
Produit 2: <u>Les revenus tirés des FS sont améliorés</u>													
Activité 2.1 : <u>Analyser les possibilités de valorisation socioéconomiques des FS</u>	Consultant / Coordonnateur du projet												
Activité 2.2 : <u>Appuyer la mise en œuvre les activités alternatives génératrices de revenus au niveau des FS et terroirs riverains</u>	Consultant / Coordonnateur du projet												
Activité 2.3 : Identifier et mettre en place les mécanismes de financement durable pour les activités alternatives et la gestion des FS	Coordonnateur du projet/ONG												
Produit 3: <u>Les FS sont intégrées dans le Systèmes des Aires Protégées</u>													
Activité 3.1 : Renforcer l'organisation et les capacités d'intervention des communautés locales pour la gestion durable des FS	Coordonnateur du projet/Consulta nt												
Activité 3.2 : Renforcer des capacités des communes dans la gestion des FS	Coordonnateur du projet/Consultant												
Activité 3.3 : Intégrer les FS dans le système des aires protégées des communes	Coordonnateur du projet/Commun autés												
4. Gestion du projet													
Activité 4.1 : Mettre en place l'équipe du projet et le Comité Directeur du Projet	Coordonnateur du projet												
Activité 4.2 : Organiser un atelier de lancement du Projet	Coordonnateur du projet												
Activité 4.3 : Organiser un atelier de clôture du Projet	Coordonnateur du projet												

3.4 Budget

Le budget du projet est présenté dans le tableau de la matrice budgétaire ci-dessous. Il fournit le détail des coûts des activités en indiquant les quantités, les coûts unitaires, le total et la répartition par source de financement

3.4.1. Grille budgétaire principale

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité			Unités	Coût unitaire \$ EU	Coût total \$ EU	OIBT			AE		
			Année 1	Année 2	Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
Produit 1 :	<u>Les ressources des Forêts sacrées sont mieux exploitées</u>													
Activité 1.1 :	Elaborer et valider les plans simples de gestion des FS													
	Recrutement des Consultants pour l'élaboration des Plans simples de gestion de 40 FS	211	40			Forfait	925	37000	37000	0	0			
	Ateliers de validation de 40 plans de gestion des FS (10 ateliers, 2 jours, 20 participants)	611	5	5		Forfait	1600	16000	8000	8000	0			
	Location de salle	611	5	5		Forfait	200	2000	1 000	1000	0			
	Déplacement	311	5	5		Forfait	200	2000	1 000	1000	0			
	Organiser 06 Missions d' IEC (05 jours 04 participants)	311	3	3		Unité	1400	8400	4 200	4200	0			
	Déplacement mission	311	3	3		Forfait	200	1200	600	600	0			
Activité 1.2 :	<u>Mettre en œuvre les plans simples d'aménagement et de Gestion</u>													
	Matérialiser les limites des 40 FS (Bornage et plantations de délimitation)	212		250		Ha	131	32750	0	32750	0			

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité			Unités	Coût unitaire \$ EU	Coût total \$ EU	OIBT			AE		
			Année 1	Année 2	Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
	Lâchers de spécimens CITES dans les FS	212		300		unité	2	600	0	600	0			
Activité 1.3 :	<u>Inventorier les systèmes améliorés de production (SAP) appropriés dans le terroir</u>													
	<u>Recrutement des Consultants pour l'inventaire des SAP</u>	<u>213</u>		<u>2</u>		<u>Hm</u>	<u>2000</u>	<u>4000</u>	<u>4000</u>					
	<u>Atelier de validation (1 jourx30 participants)</u>	<u>613</u>	<u>30</u>			<u>participants</u>	<u>80</u>	<u>2400</u>	<u>2400</u>					
Activité 1.4 :	<u>Appuyer la mise en œuvre des SAP</u>	214		80	80	ha	<u>200</u>			16000	16000			
Activité 1.5 :	<u>Appuyer les activités de reboisement et d'enrichissement des FS</u>													
	<u>Enrichissement à 50% des FS</u>	<u>215.1</u>		<u>150</u>	-	<u>ha</u>	<u>200</u>	<u>30000</u>	<u>0</u>	<u>16000</u>	<u>8000</u>	-	<u>6000</u>	
	<u>Plantation dans les terroirs et FS</u>	<u>215.2</u>		<u>60</u>		<u>ha</u>	<u>916</u>	<u>55000</u>		<u>20000</u>	<u>15000</u>		<u>20000</u>	
Produit 2 : Les revenus tirés des FS sont améliorés														
Activité 2.1	<u>Analyser les possibilités de valorisation socioéconomiques des FS</u>													
	Recrutement d'un Consultant en socio économie pour la valorisation des ressources naturelles	221	2			Hm	3000	6 000	6 000	0	0			

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité			Unités	Coût unitaire \$ EU	Coût total \$ EU	OIBT			AE		
			Année 1	Année 2	Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
	Validation de l'étude de valorisation des potentialités socio-économiques des FS et des terroirs riverains	621	30			Participant	80	2400	2400	0	0			
Activité 2.2	Appuyer la mise en œuvre des activités alternatives génératrices de revenus au niveau des FS et terroirs riverains													
	Formation technique de 02 Groupements d'AGR par village (01 AGR par FS)	622		80		Groupement	100	8000	0	8000	0			
	Appui financier au Groupement pour le démarrage des AGR	622		80		Groupement	400	32000	0	32000	0			
Activité 2.3	Mettre en place une ligne de crédit vert pour les appuis financiers à la gestion des FS et aux activités retenues	623		1		Forfait	50000	50000	6250	25000	18750			
Produit 3: Les FS sont intégrées dans le Système des Aires Protégées														
Activité 3.1 :	Renforcer l'organisation et les capacités d'intervention des communautés locales pour la gestion durable des FS													
	Réunions de mise en place des Comités Locaux de Gestion des Forêts Sacrées	631	40			Réunions	100	4000	4000	0	0			

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité			Unités	Coût unitaire \$ EU	Coût total \$ EU	OIBT			AE		
			Année 1	Année 2	Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
Activité 3.2 :	Renforcer les capacités des communes dans la gestion des FS													
	Réunion de mise en place des Comités Communaux de Coordination et de Suivi de l'Intégration des Forêts Sacrées	632	20			Comités	250	5000	5000	0	0			
	Mission de 07 jours 3 participants pour mettre en place les comités communaux	332	21			Hj	80	1680	1680	0	0			
	Déplacement	332	1			Forfait	200	200	200	0	0			
Activité 3.3:	Intégrer les FS dans le système des aires protégées des communes													
	Consultation publique	633		40		Forfait	<u>200</u>	8000			0		8000	
	Frais de la procédure d'intégration des FS	633		40		unite	<u>200</u>	8000					8000	
4	Gestion du projet													
Activité 4.1:	Mettre en place l'équipe du projet et le Comité Directeur du Projet													
	1 Coordonnateur du projet	11.1	12	12	12	Hm	<u>1000</u>	36800				<u>12000</u>	<u>12000</u>	<u>12000</u>
	1 Assistant en suivi évaluation de projet	11.2	12	12	12	Hm	600	21600	7 200	7200	7200			
	1 Secrétaire Comptable	11.3	12	12	12	Hm	400	14400	4 800	4800	4800			

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité			Unités	Coût unitaire \$ EU	Coût total \$ EU	OIBT			AE		
			Année 1	Année 2	Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
-	<u>02 Agents de développement local</u>	<u>11.4</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>Hm</u>	<u>800</u>	<u>28800</u>	<u>9 600</u>	<u>9 600</u>	<u>9 600</u>	-		
	1 Conducteur de véhicule	11.5	12	12	12	Hm	250	9000				3000	3000	3000
	01 Véhicule de terrain	441	1			Unité	40 000	40000	40000	0	0			
-	<u>02 Motos de terrain</u>	<u>442</u>	<u>2</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>Unité</u>	<u>4 000</u>	<u>8000</u>	<u>8000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	-		
	Assurance véhicule	541	1	1	1	Unité	300	900	0	0	0	300	300	300
	Réparation véhicule	541		1	1	Unité	Forfait	3500	0	0	0	500	1500	1500
	Carburant et lubrifiant	542	12	12	12	m	250	9000	3 000	3000	3000			
	Ordinateur de Bureau	444	3			Unité	800	2400	0	0	0	2400		
	Ordinateurs portatifs	444	4			Unité	800	3200	3 200	0	0			
	Imprimantes	444	1			Unité	1200	1200	0	0	0	1200		
	Photocopieuse	444	1			Unité	1200	1200	1 200	0	0			
	Vidéo Projecteur	445	1			Unité	1200	1200	0	0	0	1 200		
	Onduleurs	445	3			Unité	100	300		0	0	300		
	Réseaux et services	543	12	12	12	m	200	7200	2 400	2400	2400			
	Fournitures de bureau	544	12	12	12	m	300	10800	3 600	3600	3600			
	Location de bureau	641.1	12	12	12	m	600	21600				7200	7200	7200
	6 Réunions du comité directeur du projet	641.2	2	2	2	unité	600	3600	1200	1200	1200			
	Audit interne (03)	643	1	1	1	Hm	2000	6000	2000	2000	2000			
	Frais de Gestion AE	71	1	1	1									
Activité 4.2 :	Organiser un atelier de lancement du Projet													
	1 Atelier, 1 Jour, <u>40</u> participants	642	<u>40</u>			Particip ant	80	<u>3200</u>	3200					

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité			Unités	Coût unitaire \$ EU	Coût total \$ EU	OIBT			AE		
			Année 1	Année 2	Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
	Déplacement	342	<u>40</u>			Particip ant	<u>20</u>	<u>800</u>	<u>800</u>					
	Location de salle	642	1			1	400	400	400	0	0			
Activité 4.3:	Organiser un atelier de clôture du Projet													
	1 Atelier, 1 Jour, <u>30</u> participants	643	<u>40</u>			Particip ant	<u>80</u>	<u>3200</u>			<u>3200</u>			
	Déplacement	343	<u>40</u>			Particip ant	<u>20</u>				<u>800</u>			
	Location de salle	643	1			Forfait	400	400		0	400			

3.4.2. Budget consolidé par rubrique

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2	Année 3
10	Personnel				
11.1	1 Coordonnateur du projet	36 000	12 000	12 000	12 000
11.2	1 Assistant en suivi évaluation de projet	21 600	7 200	7 200	7 200
11.3	1 Secrétaire Comptable	14 400	4 800	4 800	4 800
11.4	02 Agents de développement local	28 800	9 600	9 600	9 600
11.5	1 Conducteur de véhicule	9 000	3 000	3 000	3 000
19	Total partiel	109 800	36 600	36 600	36 600
20	Sous traitance				
211	Recrutement des Consultants pour l'élaboration des Plans simples de gestion de 40 FS	37 000	37 000		
212	Matérialiser les limites des 40 FS (Bornage et plantations de délimitation)	32 750		32750	
212	Lâchers de spécimens CITES dans les FS	600		600	
213	<u>Recrutement des Consultants pour l'inventaire des SAP</u>	4 000	4000		
214	<u>Appuyer la mise en œuvre des SAP</u>	16 000	16 000	0	
215.1	<u>Enrichissement à 50% des FS</u>	30 000		30000	
215.2	<u>Plantation dans les terroirs et FS</u>	55 000		55000	
221	Recrutement d'un Consultant en socio économie pour la valorisation des ressources naturelles	6 000	6 000		
29	Total partiel	181 350	63 000	118 350	0
30	Déplacement en mission				
311	Déplacement atelier validation plan	2 000	1 000	1 000	
311	Organiser 06 Missions d' IEC (05 jours 04 participants	8 400	4 200	4 200	
311	Déplacement mission IEC	1 200	600	600	
332	Mission de 07 jours 3 participants pour mettre en place les comités communaux	1 680	1680		
332	Déplacement (<u>Mission</u>)	200	200		
342	Déplacement (<u>atelier de lancement</u>)	800	800		
342	Déplacement (<u>atelier de lancement</u>)	800			800
39	Total partiel	15 080	8 480	5 800	800

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2	Année 3
40	Immobilisation				
441	01 Véhicule de terrain	40 000	40 000		
442	02 Motos de terrain	8 000	8 000	-	-
444	Ordinateur de Bureau	2 400	2400		
444	Ordinateurs portatifs	3 200	3 200		
444	Imprimantes	1 200	1200		
444	Photocopieuse	1 200	1 200		
445	Vidéo Projecteur	1 200	1 200		
445	Onduleurs	300	300		
49	Total partiel	57 500	57 500	0	0
50	Biens Consommables				
541	Assurance véhicule	900	300	300	300
541	Réparation véhicule	3 500	500	1 500	1 500
542	Carburant et lubrifiant	9 000	3 000	3 000	3 000
543	Réseaux et services	7 200	2 400	2 400	2 400
544	Fournitures de bureau	10 800	3 600	3 600	3 600
59	Total partiel	31 400	9 800	10 800	10 800
60	Divers				
6111	Ateliers de validation de 40 plans de gestion des FS (10 ateliers, 2 jours, 20 participants)	16 000	8 000	8 000	
6111	Location de salle	2 000	1 000	1 000	
613	Atelier de validation SAP (1jourx30 participants)	2 400	2 400		
621	Validation de l'étude de valorisation des potentialités socio-économiques des FS et des terroirs riverains	2 400	2 400		
622	Formation technique de 02 Groupements d'AGR par village (01 AGR par FS)	8 000		8 000	
622	Appui financier au Groupement pour le démarrage des AGR	32 000		32 000	
623	Mettre en place une ligne de crédit vert pour les appuis financiers à la gestion des FS et aux activités retenues	50 000		50 000	
631	Réunions de mise en place des Comités Locaux de Gestion des Forêts Sacrées	4 000	4 000		
652	Réunion de mise en place des Comités Communaux de Coordination et de Suivi de l'Intégration des Forêts Sacrées	5 000	5000		

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2	Année 3
633	Consultation publique	8 000		8000	
633	Frais de la procédure d'intégration des FS	8 000		8000	
641.1	Location de bureau	21 600	7 200	7 200	7 200
641.2	6 Réunions du comité directeur du projet	3 600	1 200	1 200	1 200
642	Atelier de lancement, 1 Jour, 40 participants	3 200	3 200		
642	Location de salle	400	400		
643	Atelier de cloture , 1 Jour, 40 participants	3 200			3 200
643	Location de salle	400			400
647	Audit interne (03)	6 000	2 000	2 000	2 000
69	Total partiel	176 200	36 800	125 400	14 000
80	Suivi et administration du Projet				
81	Suivi et examen OIBT	30 000	10 000	10 000	10 000
82	Evaluation à mi-parcours OIBT				
83	Evaluation finale OIBT				
84	Total partiel 10 à 83 ci-dessus	<u>483 230</u>			
85	Frais OIBT d'appui au programme (12% sur les postes 10 à 83 ci-dessus)	<u>57 988</u>			
89	Total partiel	<u>87 988</u>			
100	TOTAL GENERAL	<u>659 318</u>			

3.4.3. Budget annualisé de la contribution de l'OIBT

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2	Année 3
10	Personnel				
11.1	1 Coordonnateur du projet				
11.2	1 Assistant en suivi évaluation de projet	21 600	7 200	7 200	7 200
11.3	1 Secrétaire Comptable	14 400	4 800	4 800	4 800
11.4	02 Agents de développement local	28 800	9 600	9 600	9 600
11.5	1 Conducteur de véhicule				
19	Total partiel	64 800	21 600	21 600	21 600
20	Sous traitance				
211	Recrutement des Consultants pour l'élaboration des Plans simples de gestion de 40 FS	37 000	37 000		
212	Matérialiser les limites des 40 FS (Bornage et plantations de délimitation)	32 750		32750	
212	Lâchers de spécimens CITES dans les FS	600		600	
213	<u>Recrutement des Consultants pour l'inventaire des SAP</u>	4 000	4000		
214	<u>Appuyer la mise en œuvre des SAP</u>	16 000	16 000	0	
215.1	<u>Enrichissement à 50% des FS</u>	24 000		24000	
215.2	<u>Plantation dans les terroirs et FS</u>	35 000		35000	
221	Recrutement d'un Consultant en socio économie pour la valorisation des ressources naturelles	6 000	6 000		
29	Total partiel	155 350	63 000	92350	0
30	Déplacement en mission				
311	Déplacement atelier validation plan	2 000	1 000	1 000	
311	Organiser 06 Missions d' IEC (05 jours 04 participants)	8 400	4 200	4 200	
311	Déplacement mission IEC	1 200	600	600	
332	Mission de 07 jours 3 participants pour mettre en place les comités communaux	1 680	1680		
332	Déplacement	200	200		
342.1	Déplacement	800	800		
342.2	Déplacement	800			800
39	Total partiel	15 080	8 480	5 800	800
40	Immobilisation				
441	01 Véhicule de terrain	40 000	40 000		
442	02 Motos de terrain	8 000	8 000		
444	Ordinateur de Bureau	0			
444	Ordinateurs portatifs	3 200	3 200		
444	Imprimantes	0			
444	Photocopieuse	1 200	1 200		
445	Vidéo Projecteur	0			
445	Onduleurs	0			
49	Total partiel	52 400	52 400	0	0

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2	Année 3
50	Biens Consommables				
541	Assurance véhicule				
541	Réparation véhicule				
542	Carburant et lubrifiant	9 000	3 000	3 000	3 000
543	Réseaux et services	7 200	2 400	2 400	2 400
544	Fournitures de bureau	10 800	3 600	3 600	3 600
59	Total partiel	27 000	9 000	9 000	9 000
60	Divers				
6111	Ateliers de validation de 40 plans de gestion des FS (10 ateliers, 2 jours, 20 participants)	16 000	8 000	8 000	
6111	Location de salle	2 000	1 000	1 000	
613	Atelier de validation SAP (1jourx30 participants)	2 400	2 400		
621	Validation de l'étude de valorisation des potentialités socio-économiques des FS et des terroirs riverains	2 400	2 400		
622	Formation technique de 02 Groupements d'AGR par village (01 AGR par FS)	8 000		8 000	
622	Appui financier au Groupement pour le démarrage des AGR	32 000		32 000	
623	Mettre en place une ligne de crédit vert pour les appuis financiers à la gestion des FS et aux activités retenues	50 000		50 000	
631	Réunions de mise en place des Comités Locaux de Gestion des Forêts Sacrées	4 000	4 000		
652	Réunion de mise en place des Comités Communaux de Coordination et de Suivi de l'Intégration des Forêts Sacrées	5 000	5000		
633	Consultation publique	0			
633	Frais de la procédure d'intégration des FS	0			
641.1	Location de bureau				
641.2	6 Réunions du comité directeur du projet	3 600	1 200	1 200	1 200
642	Atelier de lancement, 1 Jour, 40 participants	3 200	3 200		
	Location de salle	400	400		
	Atelier de clôture , 1 Jour, 40 participants	3 200			3 200
	Location de salle	400			400
647	Audit interne (03)	6 000	2 000	2 000	2 000
69	Total partiel	138 600	29 600	102 200	6 800
70	Frais de gestion nationaux				
71	Frais de Gestion AE				
79	Total partiel				
80	Suivi et administration du Projet				
81	Suivi et examen OIBT	30 000	10 000	10 000	10 000
82	Evaluation à mi-parcours OIBT				
83	Evaluation finale OIBT				

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2	Année 3
<u>84</u>	<u>Total partiel 10 à 83 ci dessus</u>	<u>483 230</u>			
<u>85</u>	Frais OIBT d'appui au programme (12% sur les postes 10 à 83 ci-dessus)	<u>57 988</u>			
89	Total partiel	<u>87 988</u>			
<u>100</u>	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>541 218</u>			

3.4.4. Budget annualisé de la contribution de l'Agence d'Exécution

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2	Année 3
10	Personnel				
11.1	1 Coordonnateur du projet	36 000	12 000	12 000	12 000
11.5	1 Conducteur de véhicule	9 000	3 000	3 000	3 000
19	Total partiel	45 000	15 000	15 000	15 000
20	Sous traitance				
215	Enrichissement à 50% des FS	6 000		6000	
215	Plantation dans les terroirs et FS	20 000		20000	
29	Total partiel	26 000	0	26 000	0
40	Immobilisation				
444	Ordinateur de Bureau	2 400	2400		
444	Imprimantes	1 200	1200		
445	Vidéo Projecteur	1 200	1 200		
445	Onduleurs	300	300		
49	Total partiel	5 100	5 100	0	0
50	Biens Consommables				
541	Assurance véhicule	900	300	300	300
541	Réparation véhicule	3 500	500	1 500	1 500
59	Total partiel	4 400	800	1 800	1 800
60	Divers				
633	Consultation publique	8 000		8000	
633	Frais de la procédure d'intégration des FS	8 000		8000	
6411	Location de bureau	21 600	7 200	7 200	7 200
69	Total partiel	37 600	7 200	23 200	7 200
100	TOTAL GENERAL	118 100	28 100	66 000	24 000

3.5. Hypothèses, risques, durabilité

3.5.1. Hypothèses et Risques:

Les principales hypothèses de réussite de ce projet sont les suivantes :

La gestion durable des écosystèmes des zones humides demeure une priorité nationale : L'une des raisons qui suscite l'engouement des acteurs tant au niveau national que local est la prise de conscience de plus en plus marquée des rôles et fonctions des écosystèmes des zones humides pour l'amélioration des conditions de vie des populations surtout dans les zones rurales. C'est dans ce cadre que le Bénin a pris des engagements même au niveau international en adhérant à la convention RAMSAR et en inscrivant les sites RAMSAR 1017 et 1018. Une dégradation excessive de ces sites n'est pas souhaitée par les Autorités.

Ce projet qui vise à inverser le processus de dégradation de ces sites va contribuer à une mobilisation accrue des acteurs à divers niveaux pour la conservation de ces sites d'importance globale.

Les changements climatiques n'affectent pas outre mesure les écosystèmes des sites 1017 et 1018 au point d'empêcher la réalisation des objectifs du projet. :

Les moyens d'existence liés aux ressources forestières sont compétitifs : La dynamique spatio-temporelle montre l'importance de l'utilisation des sols, le changement dans l'utilisation et l'affectation des terres et la foresterie. La promotion des AGR et du reboisement économique rendraient complémentifs les revenus tirés des ressources forestières. Les expériences pilotes dans l'utilisation durable des ressources forestières attirent l'attention des entités du Gouvernement du Bénin et des communautés. La participation locale demeure forte et les conditions actuelles du marché favorables.

Risques

Les risques probables identifiés pour ce projet sont :

Les orientations politiques peuvent changer et le soutien des décideurs pour la conservation des forêts sacrées diminuer. Dans le contexte international où les problèmes liés aux changements climatiques sont pris au sérieux par la communauté internationale, ce risque est presque nul.

La réticence des dignitaires et gestionnaires des forêts sacrées par rapport aux interventions des acteurs non initiés dans les forêts.

Les intérêts et perceptions parfois divergents aux plans culturels et cultuels sur les forêts sacrées et leurs utilisations pourraient empêcher le développement de partenariats et rendraient difficile la collaboration entre les acteurs clés de la gestion des FS. Mais ce risque est déjà réduit par les sensibilisations et les communications pendant la mise en œuvre de l'avant projet. Il s'agit de préciser chaque fois que nécessaire qu'il ne s'agit pas d'une expropriation, mais plutôt d'un appui à la gestion durable des forêts sacrées dans le contexte actuel. **La poursuite des actions d'IEC** anéantirait totalement ce risque.

Les changements climatiques affectent les écosystèmes :

Les aléas climatiques observés ces derniers temps et les changements climatiques peuvent affecter les écosystèmes, le régime hydrographique et la santé des forêts dans la zone d'intervention. Ce qui pourra impacter négativement les actions d'aménagement initiées. Ce risque peut être réduit par l'utilisation des mesures d'adaptation appropriées aux effets néfastes des changements climatiques les plus immédiats, et l'utilisation des espèces résistantes et résilientes .

3.5.2. Durabilité

Ce projet qui répond à un besoin longtemps exprimé par certains acteurs locaux va permettre de restaurer le patrimoine forestier des communautés locales et de mettre en place des Aires Protégées dans les Communes. La pérennité du projet dépend de son appropriation par tous les acteurs sur les plans technique, institutionnel et politique, financière et économique :

- En termes de durabilité institutionnelle et politique, la participation de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles et de l'Agence Béninoise pour l'Environnement à

toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce projet est un signal fort qui rassure de la durabilité institutionnelle et politique des actions du Projet. Par ailleurs les divers engagements pris par les Communes à travers les lettres d'endossement ci-jointes en Annexe témoignent d'une appropriation du projet par les Autorités Communales et constituent des signes évidents précurseurs de la durabilité Institutionnelle du projet. En effet, à la fin du projet, les Mairies prendront le relai des actions initiées à travers les Comités Communaux de Coordination et de Suivi de l'Intégration des Forêts Sacrées qui seront mis en place. Au niveau local, la mise en place et le renforcement des Comités Locaux de Gestion des Forêts Sacrées est un gage de pérennisation des acquis des actions du projet. L'Intégration des FS dans le Système des Aires Protégées des Communes est une couverture Institutionnelle pour pérenniser la protection et la conservation des FS.

- En termes de durabilité financière, les lettres d'engagement financier des Communes pour contribuer au financement des activités du projet est un signal fort pour la poursuite des appuis financiers au profit des acquis du projet par les Communes qui sont des institutions à budget autonome si les résultats obtenus sont satisfaisants. A la fin du projet, les différents Comités mis en place auront besoin d'un budget pour assurer les réunions et autres couts de fonctionnement. Le principe du financement de ces coûts récurrent à la fin du projet est admis par les communes. Au niveau des Comités locaux, il est proposé qu'une portion des recettes issues des crédits verts et des reboisements économiques soit retenue pour prendre en charge les frais de fonctionnement à la fin du projet.
- Au plan socio-économique, le développement les activités alternatives génératrices de revenus durables rassure de la poursuite des acquis du projet par le mécanisme d'autofinancement. La réduction de la pauvreté par le développement des Activités Génératrices de Revenu permettra de réduire les pressions sur les FS de façon durable et la poursuite des autres fonctions cultuelles et culturelles des FS.

4. QUATRIEME PARTIE: DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

4.1. Structure organique et mécanisme de participation des acteurs

4.1.1. Agence d'exécution et partenaires

L'Organisation Non Gouvernementale Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles (Ce.Sa.Re.N ONG) est l'Agence d'exécution du projet composée d'une équipe pluridisciplinaire. C'est elle qui a mis en œuvre l'avant-projet. Le projet sera exécuté par une cellule de pilotage composée du Directeur Exécutif de Ce.Sa.Re.N ONG jouant le rôle de coordonnateur du projet, d'un Chargé de Suivi évaluation, d'une secrétaire comptable et de quatre animateurs (voir organigramme du projet en Annexe 1). Cette cellule veillera à l'exécution des différentes activités du projet.

L'Agence d'exécution (Ce.Sa.Re.N ONG) travaillera avec l'Agence collaboratrice qui est la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) et tous les acteurs identifiés au cours de l'élaboration du projet. Ils devront apporter leurs contributions respectives pour la bonne exécution du projet.

4.1.2. Equipe de gestion du projet

En dehors des membres du Comité Directeur, l'équipe de gestion du projet est composé du Coordonnateur, du Chargé de suivi évaluation, des animateurs, du Secrétaire comptable et du conducteur de véhicule administratif. A ce personnel permanent s'ajoutent les consultants et autres prestataires de services.

Le profil de l'Agence d'Exécution est présenté en annexe 2 et son organigramme en annexe 2.

Les tâches et responsabilités des principaux experts mobilisés par l'Agence d'Exécution sont précisées en annexe 4

Le cahier des charges du personnel et des consultants rémunérés par l'OIBT est joint en annexe 5.

4.1.3. Comité directeur du projet

Un Comité Directeur de Projet (CDP) sera mis en place conformément aux directives du manuel de rédaction de projet de l'OIBT. Il aura pour mission d'encadrer l'exécution du projet, d'approuver les dépenses, de veiller à la conformité des procédures en vigueur, de passer en revue les activités exécutées et d'étudier et proposer des modifications au budget et aux activités. Le Comité directeur du projet assurera la gestion stratégique de l'ensemble du projet et fera en sorte que son exécution s'opère dans le respect des échéances, de manière efficiente et en accord avec la grille du cadre logique et d'autres aspects du document de projet.

Il est composé de neuf membres repartis comme suit :

- un (01) représentant de l'Ambassade du (ou des) pays ayant financé le projet ;
- un (01) représentant de l'OIBT ;
- un (01) représentant de la DGFRN qui est le point de contact du Gouvernement auprès de l'OIBT ;
- un (01) Représentant de l'Agence Béninoise pour l'Environnement ;
- deux représentants des Communes représentant des Communes concernées ;
- du Directeur Exécutif de Ce.Sa.Re.N ONG ;
- deux (02) représentants des dignitaires des FS.

Il se réunira au moins deux fois par an.

4.1.4. Mécanismes de participation des acteurs

Le mécanisme de participation des parties prenantes se fera à trois niveaux :

- Au niveau central par la forte implication du Comité Directeur de Projet dans la mise en œuvre et le suivi des activités de terrain. En effet, tel que décrit plus haut, le Comité Directeur de Projet regroupe quelques acteurs clés susceptibles d'agir au niveau politique, juridique et décisionnel. Leur participation au projet constitue un atout.
- Au niveau décentralisé par la participation des Comités Communaux de Coordination et de Suivi de l'Intégration des Forêts Sacrées dans le système des Aires Protégées des communes à la mise en œuvre des activités du projet et

- Au niveau local par la formation et la mise en place au niveau de chaque forêt, d'un Comité Local de Gestion de la Forêt Sacrée en vue d'assurer le suivi et la poursuite des activités après projet.

A ces différents niveaux, les comités pourront aussi jouer le rôle d'intermédiation dans la résolution des problèmes qui pourraient naître au cours de l'exécution du présent projet.

4.2. Rapports, examen et suivi évaluation

L'Agence d'Exécution adressera des rapports à l'OIBT selon la périodicité qui convient aux projets ayant une durée de trois ans. L'OIBT effectuera, par les personnes qu'elle désignera, des missions de suivi évaluation selon la périodicité qui lui conviendra.

Le projet sera suivi et évalué par les représentants de l'OIBT en conformité avec les procédures habituelles de l'Organisation telles que décrit dans le Manuel OIBT de suivi, examen, rapports et évaluation de projets.

4.2.1 Rapports d'avancement du projet

Un rapport de lancement du projet et le premier plan d'opération annuel (POA) y relatif seront élaborés pour le transfert de la première tranche des fonds OIBT requis pour le démarrage du projet. Les rapports semestriels d'avancement seront soumis régulièrement à l'OIBT. Le rapport d'audit financier annuel des comptes sera également produit et transmis chaque année et sur toute la durée du projet.

4.2.2 Rapport d'achèvement du projet

A la fin du projet, le coordonnateur préparera un rapport d'achèvement qui sera soumis à l'OIBT trois mois après la clôture du projet ainsi que le rapport d'audit en suivant les normes et exigences de l'OIBT. Ce rapport synthétisera toutes les activités, les réalisations et les rendements du Projet, les leçons apprises, le niveau d'atteinte des objectifs, les structures et systèmes mis en œuvre, etc. et constituera la déclaration définitive des activités du Projet pendant sa durée. Il exposera également des recommandations afin d'assurer la durabilité et la reproductibilité des activités du Projet.

4.2.3 Rapports techniques du projet

L'Agence d'Exécution mettra à la disposition de l'OIBT et des autres structures intéressées tous les rapports techniques et les rapports d'études des consultants élaborés lors de l'exécution du projet.

4.3. Diffusion et intégration des enseignements du projet

4.3.1. Diffusion des résultats du projet

Les ateliers de lancement et de clôture du projet qui seront organisés et fortement médiatisés représentent un moyen efficace pour diffuser au niveau national et international les informations pertinentes du projet et sa contribution à la Conservation de la nature et à la réduction de la pauvreté en milieu rural par l'amélioration du niveau de vie des populations locales.

Au niveau local, les radios communautaires ou locales seront utilisées pour l'Information, l'Education et la Sensibilisation du public de façon intense les première et deuxième années du projet. Au cours de la troisième année, les programmes radios se focaliseront sur la dissémination des résultats obtenus et des leçons apprises.

Au niveau national et international, l'équipe du projet exploitera les opportunités de publication des résultats du projet au cours des ateliers séminaires ou conférences auxquels le projet participera. Les communications sur les acquis et résultats du projet seront faites sous forme de communications orales, écrites ou posters.

Avec l'OIBT, la diffusion des résultats se fera par voie de rapports techniques, de rapports d'avancement et de rapport final. Les rapports des ateliers qui seront organisés tant pour sensibiliser les parties prenantes au projet que pour former les différents acteurs seront diffusés.

En outre, les sites internet de l'OIBT, du BCH, de l'initiative Satoyama, de la Convention RAMSAR etc. seront utilisés aussi pour disséminer les résultats pertinents.

4.3.2. Intégration des enseignements du projet

Les principales innovations de ce projet résident d'une part dans le développement d'un modèle de gestion durable qui associe les pratiques de gestion traditionnelle et de gestion moderne des forêts sacrées basée sur le développement des ressources humaines locales et d'autre part dans l'intégration des FS dans le système des Aires Protégées des Communes. Par ailleurs, la mise en place d'une ligne de crédits verts pour appuyer les communautés locales dans les activités de reboisement constitue une innovation dans la conservation des forêts naturelles. Les probabilités de réussite de ces modèles sont très élevées au regard de l'engouement des dignitaires et des engagements officiels des Autorités communales ; cependant il existe des défis à relever.

Les résultats issus du projet seront disséminés au sein et au-delà de la zone d'intervention du projet à travers les canaux de diffusion précités. Le projet identifiera, analysera et partagera des leçons apprises qui pourraient être bénéfiques dans la conception et la mise en œuvre de futurs projets similaires dans les communes ou zones non couvertes par ce projet. En outre, des visites d'échanges seront organisées vers la fin du projet, au profit des acteurs locaux en vue de susciter le développement d'initiatives pour d'autres écosystèmes particuliers comme les mangroves et les forêts galeries. Ceci pourra aussi faciliter le renouvellement des engagements des Autorités communales au profit des objectifs poursuivis par le projet.

ANNEXES

Annexe 1 : Profil de l'Agence d'Exécution (Ce.Sa.Re.N ONG)

L'Organisation Non Gouvernementale Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles (Ce.Sa.Re.N ONG) est une Organisation active dans le secteur forestier et des ressources naturelles depuis une décennie. Elle a été enregistrée sous le N°2003-0100/DEP-ATL-LITT/SG-SAG-Assoc. du 17 juin 2003 et publiée dans le Journal Officiel de la République du Bénin N° 14 du 15 juillet 2003.

Adresse du bureau : Carré 1818 « j » Quartier Houénoussou Cotonou

Ville et code postal : Cotonou, 02 BP 268 Gbégamey

Pays : Bénin

E-mail : cesarenong@yahoo.fr

Téléphone (bureau) : (+229) 21003027

Téléphone (cellulaire) : (+229) 97084927

Elle travaille à faire approprier la notion de la dynamique des ressources naturelles aux acteurs dans l'exploitation des ressources en vue de leur utilisation durable. CeSaReN ONG œuvre aussi pour sensibiliser, éduquer, organiser et renforcer les capacités des populations sur la conservation, la gestion rationnelle des ressources naturelles et l'assainissement de l'environnement. Elle est membre de l'initiative Satoyama (International Partnership for the *Satoyama* Initiative, IPSI). Consulter le site www.satoyama-initiative.org pour plus d'information.

L'ONG est dirigée par un Conseil d'Administration (CA) appuyé par un Comité d'Appui Technique et un Comité de Contrôle. Les activités de l'organisation sont mises en œuvre par un personnel permanent de six personnes voir organigramme ci-dessous :

- Deux ingénieurs forestiers ;
- Un Ingénieur en Développement ;
- Un Socio économiste ;
- Une secrétaire comptable et
- Un Conducteur de véhicule

Elle soustrait aussi avec du personnel temporaire.

L'ONG a réalisé plusieurs activités de gestion des ressources naturelles avec les communautés à la base. On peut citer entre autre :

- Participation à l'élaboration du plan d'aménagement forestier participatif de la forêt classée de Dogo-Kétou en 2003 avec l'appui du PGFTR (Projet financé par la Banque mondiale au Bénin) ;
- Participation aux travaux d'élaboration de la révision du plan d'aménagement forestier de la forêt classée de Tchaourou Toui Kilibo avec l'appui du Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains;
- Renforcement des capacités des élus locaux sur les normes d'exploitation des ressources forestières et sur la législation forestière avec l'appui du Projet d'appui aux Communes du Borgou (PACOB, Projet financé par le PNUD) ;
- Réflexion sur l'application de la législation forestière et la gouvernance dans le secteur forestier du Bénin avec l'appui de la DGFRN ;
- En outre l'ONG travaille avec les communautés locales sur les forêts de mangroves et les forêts sacrées du Bénin ;
- Organisation des campagnes de reboisement des forêts communautaires

Les projets mis en œuvre par CeSaReN ONG ces trois dernières années se présentent comme suit :

Désignations de projet	Partenaires techniques et financiers	Apport de l'ONG en US \$	Montant Sollicité en US \$	Montant total en US \$
Appui à la mise en œuvre du protocole de Nagoya sur l'APA (Phase 1)	GIZ et CBD	13850	65180	79030
Appui à la mise en œuvre du protocole de Nagoya sur l'APA (Phase 2)	GIZ et CBD	78600	30000	108600
PPD 165/12 Rev.1 (F) Restauration et Gestion Durable des Forêts	OIBT	17 600	79 140	96 740

Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin				
Valorisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles pour la gestion durable des forêts sacrées du Bénin (2013-2015)	PNUD, FEM	36040	75090	111130

travaille l'appui technique et financier (montant de l'appui financier 92 949 \$US) de la GIZ (Convention pour les subventions locales N° de la convention 83110536, N° du dossier 122130.8-004.01) et de la Convention sur la Diversité Biologique dans le domaine du partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques (APA) pour :

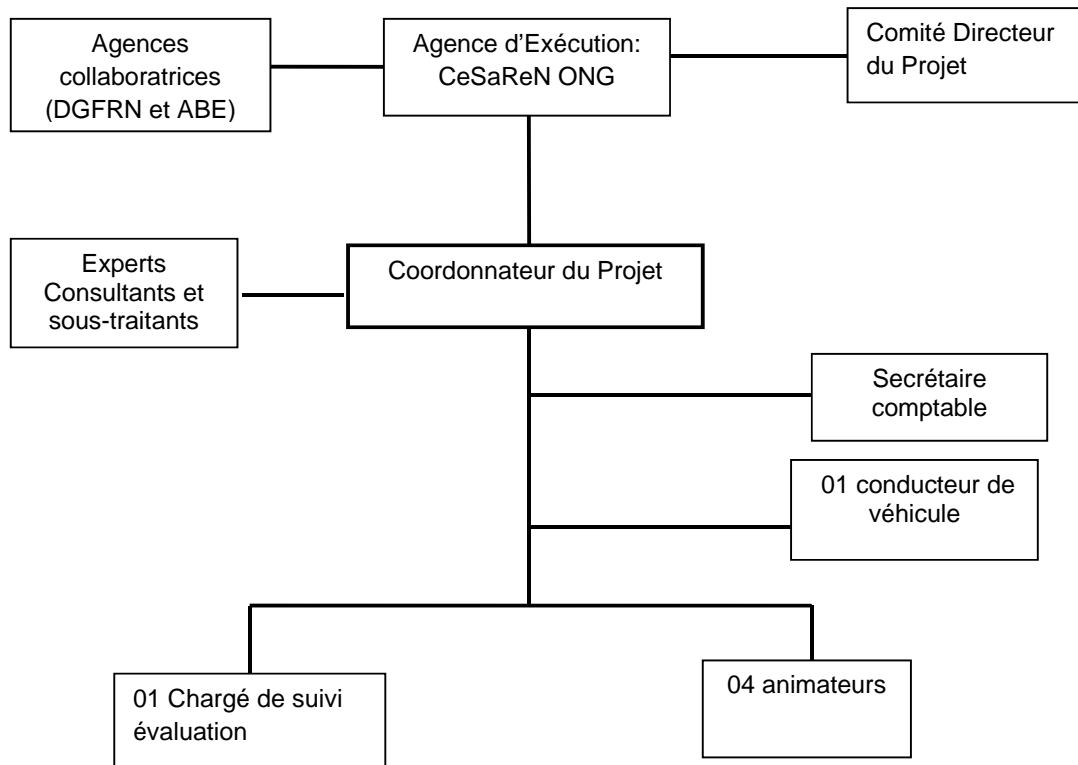
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour le Protocole APA,
- Tenir des séances de Communication éducation et sensibilisation du public avec toutes les parties prenantes,
- Créer des groupes d'acteurs forts pour appuyer le travail du Comité APA dans le processus de ratification et de mise en œuvre du Protocole,
- Identifier les principales personnes ressources à impacter et évaluer leurs besoins de renforcement de capacité pour la ratification, la mise en œuvre et le suivi du processus APA.
- Appuyer les communautés locales dans l'accès et le partage juste et équitable des connaissances et savoirs traditionnels sur les ressources naturelles et génétiques.

Par ailleurs CeSaReN ONG est une Organisation accréditée par le Secrétariat de la Convention sur la Biodiversité (Réf. SCBD/OMG/NP/cr/80051 du 17 juillet 2012) et fortement impliquée dans la mise en œuvre de la CBD au Bénin et contribuons à la Conservation de la biodiversité. Tout ceci montre les capacités de l'ONG à mettre en œuvre cet avant projet.

Budget de CeSaReN en US Dollars

Budget	Année		
	2010	2011	2012
Personnel	24000	14000	
Sous-traitance	13500	33500	
Déplacement	4200	3200	
Mission	2500	5500	
Consommables	2000	3500	
Total partiel	46 200	59 700	92 949
Total global	198 849		

Organigramme du Projet



Annexe 2. Taches et responsabilités des principaux experts mobilisés par l'Agence d'Exécution

Experts mobilisés	Tâches et responsabilités
<p>Coordonnateur du projet (Ingénieur Forestier)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chargé de la coordination de toutes les activités du projet conformément au plan de travail élaboré ; • Responsable de l'Agence d'Exécution ; • Assure l'administration du projet ; • Assure l'interface avec l'OIBT par les rapports d'avancement sur le déroulement du projet ; • Assure l'interface avec les structures collaboratrices ; • Rend compte à la DGFRN et au Comité d'appui technique de l'évolution des activités du projet, • Ordonne les décaissements
<p>Assistant de projet Responsable du suivi évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste le Coordonnateur dans les tâches de gestion du projet, • Elabore le plan détaillé du projet ; • Effectue le suivi évaluation de l'exécution du projet • Elabore les TDR et suit la passation des marchés • Suit la réalisation des études, • Assure la communication et la sensibilisation des parties prenantes, • Rédige le rapport technique final de l'avant-projet avec en appendice la synthèse des études réalisées et de la proposition de projet formulé
<p>Secrétaire comptable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste le Coordonnateur dans les tâches de secrétariat ; • Effectue la saisie, l'édition, le classement et le stockage des documents du projet ; • Gère les appels téléphoniques du Coordonnateur; • Gère le planning de travail du Coordonnateur ; • Assure l'édition des comptes rendus des rencontres présidées par le Coordonnateur • Conçoit les supports d'enregistrement des opérations comptables et financières du projet ; • Effectue l'enregistrement de toutes les opérations comptables du projet ; • Elabore le plan de trésorerie du projet ; • Prépare tous les documents devant servir à l'audit des comptes du projet

Annexe 3. Cahier des charges du personnel et consultants rémunérés par l'OIBT.

Experts à mobiliser	Expériences	Tâches et responsabilités
Consultant national chargé de l'élaboration du plan de communication	Bac +4 Communication ou Sociologie Ingénieur Socio Communicateur ayant au moins cinq ans d'expérience en Communication sociale et andragogie, Capacités prouvées en communication écrite et orale avec les populations rurales et les Autorités communales	Sur la base des études préalables réalisées dans le cadre de l'avant projet PPD 165/12 Rev.1 (F), notamment en matière de plan de communication, - approfondir les catégories et les divers acteurs selon leur degré d'influence et leur importance dans le processus de gestion des FS - élaborer un plan de communication sociale, éducative et institutionnelle pour assurer l'intégration des FS sélectionnées dans le système des aires protégées - proposer des thèmes de communication avec les canaux et les modes de communication les plus adaptés pour chacun des thèmes proposés - proposer des fiches techniques de communication par acteurs principaux concernés par la gestion des FS. - Présenter l'étude réalisée à un atelier de validation et y intégrer les améliorations faites par les participants
Consultants nationaux chargés de l'élaboration des plans de gestion.	Bac +5 Ingénieurs Forestiers ayant au moins dix ans d'expérience. Expériences prouvées en matière de rédaction de plans d'aménagement des forêts tant du domaine classé que du domaine protégé de l'Etat. Bonnes capacités de rédaction et de communication andragogie, Bonne maîtrise de l'approche participative Bonne connaissance des textes réglementaires et du processus d'intégration des forêts sacrées dans le système des Aires Protégées	- Sur la base des études préalables réalisées dans le cadre de l'avant projet PPD 165/12 Rev.1 (F), - Faire une synthèse de l'état des lieux des FS sélectionnées - Proposer un zonage des FS y compris si possible les terroirs riverains; - Rédiger suivant une approche participative des plans simples de gestion des FS, - Rédiger le plan de gestion de chaque FS - Rédiger le plan de suivi évaluation de chaque FS - Organiser des ateliers de concertation, d'adoption de plan de zonage proposé pour les FS, - Organiser des ateliers d'adoption des plans simples de gestion y compris les plans de gestion et de suivi et y intégrer les améliorations faites par les participants.
Consultant national en socio économie pour la valorisation des ressources naturelles	Bac +5 Ingénieur en agro économie ou en socio économie ayant au moins dix ans d'expérience. Expériences prouvées en matière de rédaction d'études agro ou socio économiques Bonnes connaissances du domaine des micro crédits pour la promotion des AGR Bonne connaissance de méthodes d'organisation en milieu rural Bonnes capacités de rédaction et de communication Bonne maîtrise de l'approche participative	Sur la base des études préalables réalisées dans le cadre de l'avant projet PPD 165/12 Rev.1 (F) notamment l'étude sur les AGR, - Sélectionner sur la base de critères bien définis y compris ceux de l'approche participative et de la rentabilité économique et financière et de la viabilité écologique, les AGR possibles à appuyer techniquement et financièrement au niveau des populations afin de réduire la pression sur les ressources forestières - évaluer le niveau d'organisation des communautés autour de chaque type d'AGR sélectionnée - Identifier et évaluer les besoins en renforcement des capacités pour la promotion des AGR sélectionnées - Proposer un compte d'exploitation pour chaque type d'AGR sélectionnée - Présenter l'étude réalisée à un atelier de validation et y intégrer les améliorations faites par les participants
Consultant National chargé de matérialiser les limites des 40	<u>ONGs, Cabinets ayant au moins 3 expériences dans la délimitation et le bornage de forêts, dans les</u>	- <u>Identifier les limites des FS sélectionnées</u> - <u>Délimiter les FS avec les acteurs locaux</u> - <u>Matérialiser de façon participative les limites avec du béton et avec les arbres</u>

<u>FS (Bornage et plantations de délimitation)</u>	<u>travaux de réalisation participative des ouvrages avec les populations à la base.</u>	- <u>Produire une carte détaillée de chaque FS sur le format et l'échelle convenus</u>
<u>Consultant pour l'inventaire des SAP</u>	<u>ONGs, Cabinets, ou Consultants individuels ayant au moins 3 expériences dans les Systèmes Améliorés de Production agricole</u>	<u>Identifier, inventorier et analyser les Systèmes Améliorés de Production agricole</u> <u>Définir un plan de mise en œuvre des SAP</u> <u>Appuyer les bénéficiaires dans la mise en œuvre des SAP</u>
<u>Consultants en foresterie pour les activités d'enrichissement des FS et de reboisement dans le terroirs</u>	<u>ONGs, Cabinets, ou Coopératives ayant au moins 3 expériences dans le reboisement participatif, les plantations communautaires ou enrichissement des forêts.</u>	<u>Définir avec les les populations à la bse les méthodes d'enrichissement des FS ;</u> <u>Identifier et analyser avec les populations locales ; les espèces à utiliser dans l'enrichissement des FS et les reboisements dans les terroirs ;</u> <u>Organiser les populations à la base pour les activités de reboisement participatif, de plantation communautaire ou d'enrichissement des forêts ;</u> <u>Suivre les activités de reboisement et d'enrichissement</u> <u>Appuyer les bénéficiaires dans la mise en place et la gestion des plantations</u> <u>Définir les modalités de gestion des plantations</u> <u>Faciliter la mis à disposition des terres communales pour les activités de reboisement</u>

Annexe 4. Lettre d'endossement et accords de cofinancement du projet de quelques Autorités Communales concernées.



REPUBLIQUE DU BENIN
DEPARTEMENT DU MONO
COMMUNE HOUEYOGBE

BP 01 Houéyogbé • ☎ +229 22-41-10-91 • Fax +229 22-41-00-55 E-mail : communehoueyogbe@yahoo.fr

LE MAIRE

Houéyogbé, le 04 février 2014

N°95/026/CH/SG/SA/SAG/SADE

Monsieur le Directeur Exécutif de l'Organisation
Internationale des Bois Tropicaux (OIBT)

Cotonou

Objet : Endossement et accord de cofinancement au projet
« Restauration et Gestion Durable des Forêts Sacrées des
sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin.

Monsieur le Directeur Exécutif,

La Mairie de Houéyogbé représentée par son Maire Olympe GLAGO, accepte par la présente que le projet OIBT (**Organisation Internationale des Bois Tropicaux**) soit mis en œuvre dans la Commune.

En effet, les agents techniques impliqués dans l'aménagement et la protection de l'environnement, les communautés et moi-même avons participé activement au processus d'élaboration dudit projet. C'est pour cela que nous nous engageons à :

- ✓ assurer la mise à disposition des usagers, des domaines communaux pour le reboisement ;
- ✓ faciliter la mise en œuvre et le bon fonctionnement du Comité Communal de Coordination et de Suivi de la Gestion Durable des Forêts Sacrées ;
- ✓ faciliter la procédure de reconnaissance légale des forêts sacrées ;
- ✓ accompagner les actions de développement communautaires dans les terroirs concernés.

A cet effet, outre notre contribution en nature, la mairie apportera un appui financier de un million (1 000 000) de francs CFA soit environ 2 000 USD en espèces (environ 335 000 F CFA par an) à la demande de cofinancement pour la mise en œuvre lorsque le projet sera accepté par votre organisation. Cette contribution sera versée à l'Agence dès l'approbation et la signature du document de projet.

Par conséquent, la commune de Houéyogbé, à travers son Maire s'engage par la présente lettre à contribuer et à prendre une part active dans la mise en œuvre dudit projet.

Veillez recevoir Monsieur le Directeur, mes sentiments distingués.

Le Maire Intérimaire



Richard MAHOUKPO

REPUBLIQUE DU BENIN
DEPARTEMENT DU MONO
COMMUNE DE LOKOSSA

Lokossa, le 31 JAN 2014

LE MAIRE

N°96/062 /CL/SG/DSF/DST-SSE/SP-C

CONFIDENTIEL

A

Monsieur le Directeur Exécutif de
l'Organisation Internationale des Bois
Tropicaux (OIBT)

Objet: Endossement et accord de cofinancement au projet « Restauration et Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin »

Monsieur le **Directeur Exécutif**,

Le Maire de **Lokossa** accepte par la présente que le projet OIBT ci-dessus mentionné soit mis en œuvre dans la Commune de Lokossa.

En effet, mes agents, les communautés et moi même avons pris part au processus d'élaboration dudit projet. C'est pour cela que nous nous engageons à :

- Assurer la mise à disposition des usagers des domaines communaux pour le reboisement;
- Faciliter la mise en place et le bon fonctionnement du Comité Communal de Coordination et de Suivi de la Gestion Durable des Forêts Sacrées;
- Faciliter la procédure de reconnaissance légale des Forêts Sacrées;
- Accompagner les actions de développement communautaires dans les terroirs concernés.

A cet effet, outre notre contribution en nature, la Mairie apportera un appui financier de 1.000.000 FCFA soit environ 2000 USD en espèces (soit environ 340 000 FCFA par an) à la demande de cofinancement pour la mise en œuvre lorsque le projet sera accepté par votre Organisation. Cette contribution sera versée à l'Agence d'exécution sur la base d'un accord signé entre la Mairie et l'Agence dès l'approbation et la signature du document de projet.

Par conséquent, la Commune de **Lokossa**, à travers son Maire, s'engage par la présente lettre à contribuer et à prendre une part active dans la mise en œuvre dudit projet.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Exécutif, mes salutations distinguées.


Le Maire

Dakpè SOSSOU

ENGAGEMENT POUR LE CO FINANCEMENT DU PROJET
« RESTAURATION ET GESTION DURABLE DES FORETS SACCRES
DES SITES RAMSAR 1017 ET 1018 DU BENIN »

REPUBLIQUE DU BENIN
DEPARTEMENT DE L'OUEME

Akpro- Missérété, le 06 février 2014



COMMUNE d'Akpro-Missérété

BP : 41 Tél : 68 01 83 34 #
N° 1E/46/SG-SAD/SA

Objet : Endossement et accord de cofinancement au projet « Restauration et Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin »

A

Monsieur le Directeur Exécutif de
l'Organisation Internationale des Bois
Tropicaux (OIBT)

Monsieur le **Directeur Exécutif,**

La Mairie, de la **Commune d'Akpro-Missérété** accepte par la présente que le projet OIBT ci-dessus mentionné soit mis en œuvre dans ladite Commune. En effet, mes agents, les communautés et moi même avons pris part au processus d'élaboration dudit projet. C'est pour cela que nous nous engageons à :

- Assurer la mise à disposition des usagers, des domaines communaux pour le reboisement,
- Faciliter la mise en place et le bon fonctionnement du Comité Communal de Coordination et de Suivi de la Gestion Durable des Forêts Sacrées,
- Faciliter la procédure de reconnaissance légale des Forêts Sacrées,
- Accompagner les actions de développement communautaires dans les terroirs concernés.

A cet effet, outre notre contribution en nature, la Mairie apportera un appui financier de 1.000.000 FCFA soit environ 2000 USD en espèces (soit 340 000 par an) à la demande de cofinancement pour la mise en œuvre lorsque le projet sera accepté par votre Organisation. Cette contribution sera versée à l'Agence d'exécution sur la base d'un accord signé entre la Mairie et l'Agence dès l'approbation et la signature du document de projet.

Par conséquent, la **Commune d'Akpro-Missérété**, à travers son Maire s'engage par la présente lettre à contribuer et à prendre une part active dans la mise en œuvre dudit projet.

Veillez recevoir Monsieur le Directeur Exécutif mes salutations distinguées.



Le Maire,


Michel M. BAHOU



N° 93/  /CC/SG/SAG

Comé, le 07 mars 2014

Le Maire

A

Monsieur le Directeur Exécutif de l'Organisation
Internationale des Bois Tropicaux (OIBT)

Objet : Endossement et accord de cofinancement
au projet « Restauration et Gestion Durable
des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin»

Monsieur le **Directeur Exécutif**,

La Mairie de Comé, accepte par la présente que le projet OIBT ci-dessus mentionné soit mis en œuvre dans ladite Commune. En effet, mes agents, les communautés et moi même avons pris part au processus d'élaboration dudit projet. C'est pour cela que nous nous engageons à :

- Assurer la mise à disposition des usagers, des domaines communaux pour le reboisement,
- Faciliter la mise en place et le bon fonctionnement du Comité Communal de Coordination et de Suivi de la Gestion Durable des Forêts Sacrées,
- Faciliter la procédure de reconnaissance légale des Forêts Sacrées,
- Accompagner les actions de développement communautaires dans les terroirs concernés.

A cet effet, outre notre contribution en nature, la Mairie apportera un appui financier de 1.000.000 FCFA soit environ 2000 USD en espèces (soit 340 000 par an) à la demande de cofinancement pour la mise en œuvre lorsque le projet sera accepté par votre Organisation. Cette contribution sera versée à l'Agence d'exécution sur la base d'un accord signé entre la Mairie et l'Agence dès l'approbation et la signature du document de projet.

Par conséquent, la Commune de Comé, à travers son Maire s'engage par la présente lettre à contribuer et à prendre une part active dans la mise en œuvre dudit projet.

Veuillez recevoir Monsieur le Directeur Exécutif mes salutations distinguées.



Bertin G. S. TOSSOU

N.P.K.
REPUBLIQUE DU BENIN

DEPARTEMENT DE L'OUEME



N° 1H/042/SG-SDLP/2014

**ENGAGEMENT POUR LE CO FINANCEMENT DU PROJET « RESTAURATION
ET GESTION DURABLE DES FORETS SACREES DES SITES RAMSAR 1017 ET
1018 DU BENIN »**

Dangbo, le 03 Février 2014

Le Maire

A

Monsieur le Directeur Exécutif de l'Organisation
Internationale des Bois Tropicaux (OIBT)

Objet : Endossement et accord de cofinancement au projet « Restauration et Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin »

Monsieur le **Directeur Exécutif**,

La Mairie de **DANGBO**, accepte par la présente que le projet de l'OIBT ci-dessus mentionné soit mis en œuvre dans ladite Commune. En effet, mes agents, les communautés et moi même avons pris part au processus d'élaboration dudit projet. C'est pour cela que nous nous engageons à :

- Assurer la mise à disposition des usagers, des domaines communaux pour le reboisement,
- Faciliter la mise en place et le bon fonctionnement du Comité Communal de Coordination et de Suivi de la Gestion Durable des Forêts Sacrées,
- Faciliter la procédure de reconnaissance légale des Forêts Sacrées,
- Accompagner les actions de développement communautaires dans les terroirs concernés.

A cet effet, outre notre contribution en nature, la Mairie apportera un appui financier de 1.000.000 FCFA soit environ 2000 USD en espèces (soit 340 000 par an) à la demande de cofinancement pour la mise en œuvre lorsque le projet sera accepté par votre Organisation. Cette contribution sera versée à l'Agence d'exécution sur la base d'un accord signé entre la Mairie et l'Agence dès l'approbation et la signature du document de projet.

Par conséquent, la Commune de **DANGBO**, à travers son Maire s'engage par la présente lettre à contribuer et à prendre une part active dans la mise en œuvre dudit projet.

Veillez recevoir Monsieur le Directeur Exécutif mes salutations distinguées.

Le Maire


Clément Dona GNONLONFOUN
(00229) 97 13 43 87/94 13 43 18

Assessment by the Forty-eighth Panel

A) Overall Assessment

The Panel recognized the importance of the project, derived from the implementation of the pre-project PPD 165/12 Rev.1 (F), intending to contribute to the rehabilitation and sustainable management of sacred forests located in two RAMSAR sites in Benin. It was reminded that sacred forests could be, in addition to cultural-oriented sites, important sites for biodiversity conservation in most Sahel West African countries like Benin. Thus, the management of these sacred forests could be a good opportunity for the application of CBD, RAMSAR and ITTO guidelines in the area of biodiversity conservation in tropical forests.

The Panel noted that proposal presented a number of weaknesses summarized as follows: **1)** causes not clearly linked to the key problem presented in the problem analysis and problem tree; **2)** outcome indicators not consistent with the specific objective presented in the logical framework matrix; **3)** some difficulties to assess the relevance of outputs and associated activities due to the lack of vertical coherence in the lower part of the problem tree; **4)** some difficulties to analyze the work plan due to the lack of vertical coherence in the lower part of the problem tree; **5)** some difficulties to assess budgets as activities were not appropriately defined because of the lack of vertical coherence in the lower part of the problem tree but it was noticed that the amount of funds budgeted for personnel, sub-contracts and miscellaneous represented more than 70% of ITTO budget and therefore the sustainability was questionable.

B) Specific Recommendations

The proposal should be revised taking into account the overall assessment **and** the following:

1. Provide a map of the project target area with an appropriate scale facilitating its appraisal;
2. Improve the lower part of the problem tree by defining causes clearly linked to the key problem and then appropriately define the sub-causes under each cause, while ensuring the correlation with the needs and interests of main stakeholders (primary and secondary stakeholders);
3. Subsequent to the above recommendation (2nd), revise the logical framework matrix with the outputs to be derived from the causes newly defined in the problem tree and by improving the outcome indicators of the specific objectives;
4. Redefine the outputs and associated activities in accordance with the causes and sub-causes newly defined in the problem tree;
5. Subsequent to the above recommendations revise the work plan with the newly defined activities;
6. Revise the Sub-section 3.5.1 (assumptions and risks) in relation to the revised logical framework matrix;
7. Revise the ITTO budget in line with the above overall assessment and specific recommendations, and also in the following way:
 - a) Totally adjust the budgets (master budget and budget by component) in correlation with all above specific recommendations and overall assessment,
 - b) Adjust the budget Sub-component 81 to the standard rate of US\$10,000.00 per year for the monitoring and evaluation costs (US\$30,000 for a 3-year project),
 - c) Recalculate correctly the ITTO Programme Support Costs (sub-item 83) so as to conform with standard rate of 12% of the total ITTO project costs (on budget items 11 to 82); and
8. Include an Annex that shows the overall assessment and specific recommendations of the 48th Expert Panel and respective modifications in tabular form, while making sure to add the pages indicating where to find elements addressing the overall assessment and specific recommendations in the revised version of the project proposal document. Modifications should also be highlighted (bold and underline) in the text.

C) Conclusion

Category 2: The Panel concluded that the project proposal requires essential modifications and will be returned to the proponent. The Panel will need to assess the revised project proposal before it can commend it to the Committee for final appraisal.

ANNEXE 6. : Prise en compte des recommandations du Panel d'experts de la 48^{ème} Session

Assessment by the Forty-sixth Panel	Modifications made
A) <u>Overall Assessment</u>	
<p>The Panel noted that proposal presented a number of weaknesses summarized as follows: 1) causes not clearly linked to the key problem presented in the problem analysis and problem tree; 2) outcome indicators not consistent with the specific objective presented in the logical framework matrix; 3) some difficulties to assess the relevance of outputs and associated activities due to the lack of vertical coherence in the lower part of the problem tree; 4) some difficulties to analyze the work plan due to the lack of vertical coherence in the lower part of the problem tree; 5) some difficulties to assess budgets as activities were not appropriately defined because of the lack of vertical coherence in the lower part of the problem tree but it was noticed that the amount of funds budgeted for personnel, sub-contracts and miscellaneous represented more than 70% of ITTO budget and therefore the sustainability was questionable</p>	<p>Les modifications requises ont été faites dans le document du projet (toutes les parties en gras et soulignées et soulignées)</p>
B) <u>Specific Recommendations</u>	
1. Provide a map of the project target area with an appropriate scale facilitating its appraisal;	Voir la nouvelle carte à la pager 9
2. Improve the lower part of the problem tree by defining causes clearly linked to the key problem and then appropriately define the sub-causes under each cause, while ensuring the correlation with the needs and interests of main stakeholders (primary and secondary stakeholders);	<p>Des modifications ont été faites à l'arbre à problèmes et l'arbre à solution de même que le cadre logique (Voir les paragraphe et parties correspondantes dans le document</p>
3. Subsequent to the above recommendation (2nd), revise the logical framework matrix with the outputs to be derived from the causes newly defined in the problem tree and by improving the outcome indicators of the specific objectives;	
4. Subsequent to the above recommendations revise the work plan with the newly defined activities;	Modification prise en compte dans le plan du travail et les activités
5. Revise the Sub-section 3.5.1 (assumptions and risks) in relation to the revised logical framework matrix;	Recommandations prise en compte
6. Revise the Sub-section 3.5.1 (assumptions and risks) in relation to the revised logical framework matrix	Voir les ajouts et améliorations sur la durabilité économique au paragraphe (3.5.2)
<p>7. Revise the ITTO budget in line with the above overall assessment and specific recommendations, and also in the following way:</p> <ul style="list-style-type: none"> d) Totally adjust the budgets (master budget and budget by component) in correlation with all above specific recommendations and overall assessment, e) Adjust the budget Sub-component 81 to the standard rate of US\$10,000.00 per year for the monitoring and evaluation costs (US\$30,000 for a 3-year project), f) Recalculate correctly the ITTO Programme Support Costs (sub-item 83) so as to conform with standard rate of 12% of the total ITTO project costs (on budget items 11 to 82); and 	<p>Les modifications ont été faites aux lignes budgétaires correspondantes et les totaux recalculés</p>
8. Include an Annex that shows the overall assessment and specific recommendations of the 46 th Expert Panel and respective modifications in tabular form. Modifications should also be highlighted (bold and underline).	Voir Annexe 4 et 5 et toutes les parties en gras et soulignées dans le texte

ANNEXE 7. : Recommandations du Panel d'experts de la 49^{ème} Session

PD 754/14 Rev.1 (F)

Rehabilitation and Sustainable Management of Sacred Forests on Ramsar Sites 1017 and 1018 in Benin (Benin)

Assessment by the Forty-ninth Panel

A) Overall Assessment

The Panel recognized the importance of the project and acknowledged that efforts had been made to address the comments in the overall assessment and most specific recommendations made by the Forty-eighth Expert Panel. However, the Panel noted that there was still a need to improve some sections and sub-sections of the project, intending to contribute to the rehabilitation and sustainable management of sacred forests located in two RAMSAR sites in Benin, as important natural sites for biodiversity conservation and for the application of CBD, RAMSAR and ITTO guidelines in the area of biodiversity conservation in tropical forests. The improvement was still needed for the following aspects: the relevance to the CBD Aichi Target and Satoyama Initiative; some discrepancies between the list of activities under each output and the work plan table and the budget by activity; some budget costs still high and not appropriately justified (such as the purchasing of 4 motorcycles while there are only 2 local development staff); and the terms of reference of some sub-contracting works were missing.

B) Specific Recommendations

The proposal should be revised taking into account the overall assessment **and** the following:

1. Improve the Section 1.2 (relevance) by providing the elements in relation to the CBD Aichi Target and Satoyama Initiative;
2. Correct the discrepancies noted in the Sub-section 3.1.2 (Activities), Section 3.3 (Work Plan) and Sub-section 3.4.1 (Main budget matrix) by harmonizing the wording of Activities 1.2 and 2.3, while harmonizing the implementation timing in the Work Plan with the budget planning period in the main budget matrix for Activities 1.3, 1.5 and 2.3;
3. Add the terms of reference for the following sub-contracting works: materializing the boundaries of 40 Sacred Forests, consultancy on improved agriculture production systems (SAPs), supporting the implementation of SAPs, enrichment of Sacred Forests, and planting trees on adjacent rural lands;
4. Revise the ITTO budget in line with the above overall assessment and specific recommendations, and also in the following way:
 - a) Reduce the number of motorcycle to two to be used by two local development staff,
 - b) Recalculate correctly the ITTO Programme Support Costs (sub-item 83) so as to conform with standard rate of **12%** of the total ITTO project costs (on budget items 11 to 82); and
5. Include an Annex that shows the overall assessment and specific recommendations of the 49th Expert Panel and respective modifications in tabular form, while making sure to add the pages indicating where to find elements addressing the overall assessment and specific recommendations in the revised version of the project proposal document. Modifications should also be highlighted (**bold and underline**) in the text.

C) Conclusion

Category 1: The Panel concluded that the proposal could be commended to the Committee with incorporation of amendments.

ANNEXE 8. : Prise en compte des recommandations du Panel d'experts de la 49^{ème} Session

Assessment by the Forty-ninth Panel	Modifications made
A) <u>Overall Assessment</u>	
<p>The Panel recognized the importance of the project and acknowledged that efforts had been made to address the comments in the overall assessment and most specific recommendations made by the Forty-eighth Expert Panel. However, the Panel noted that there was still a need to improve some sections and sub-sections of the project, intending to contribute to the rehabilitation and sustainable management of sacred forests located in two RAMSAR sites in Benin, as important natural sites for biodiversity conservation and for the application of CBD, RAMSAR and ITTO guidelines in the area of biodiversity conservation in tropical forests. The improvement was still needed for the following aspects: the relevance to the CBD Aichi Target and Satoyama Initiative; some discrepancies between the list of activities under each output and the work plan table and the budget by activity; some budget costs still high and not appropriately justified (such as the purchasing of 4 motorcycles while there are only 2 local development staff); and the terms of reference of some sub-contracting works were missing.</p>	<p>Les modifications requises ont été faites dans le document du projet (toutes les parties en gras en rouge et soulignées) Page 28</p>
B) <u>Specific Recommendations</u>	
<p>1. 1. Improve the Section 1.2 (relevance) by providing the elements in relation to the CBD Aichi Target and Satoyama Initiative;</p>	<p>Pages 6,7</p>
<p>2. Correct the discrepancies noted in the Sub-section 3.1.2 (Activities), Section 3.3 (Work Plan) and Sub-section 3.4.1 (Main budget matrix) by harmonizing the wording of Activities 1.2 and 2.3, while harmonizing the implementation timing in the Work Plan with the budget planning period in the main budget matrix for Activities 1.3, 1.5 and 2.3;</p>	<p>Page 21; 25; 26</p>
<p>3. Add the terms of reference for the following sub-contracting works: materializing the boundaries of 40 Sacred Forests, consultancy on improved agriculture production systems (SAPs), supporting the implementation of SAPs, enrichment of Sacred Forests, and planting trees on adjacent rural lands</p>	<p>Pages 45, 46</p>
<p>4. Revise the ITTO budget in line with the above overall assessment and specific recommendations, and also in the following way: c) Reduce the number of motorcycle to two to be used by two local development staff, d) Recalculate correctly the ITTO Programme Support Costs (sub-item 83) so as to conform with standard rate of 12% of the total ITTO project costs (on budget items 11 to 82); and</p>	<p>Pages 30; 31, 32, 33</p>
<p>5. Include an Annex that shows the overall assessment and specific recommendations of the 49th Expert Panel and respective modifications in tabular form, while making sure to add the pages indicating where to find elements addressing the overall assessment and specific recommendations in the revised version of the project proposal document. Modifications should also be highlighted (<u>bold and underline</u>) in the text.</p>	<p>Pages 55, 56</p>